



Responsabilités sociales, environnementales et sociétales

- 236 Une démarche de développement durable bâtie sur notre identité coopérative
- 243 Une création de valeur pérenne et responsable
- 256 Une entreprise responsable dans ses pratiques internes
- 271 Méthodologie du reporting RSE 2016
- 273 Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion
- 275 Table de concordance entre les données RSE produites et les obligations réglementaires nationales
- 280 Table d'équivalence entre les obligations réglementaires nationales et les standards internationaux

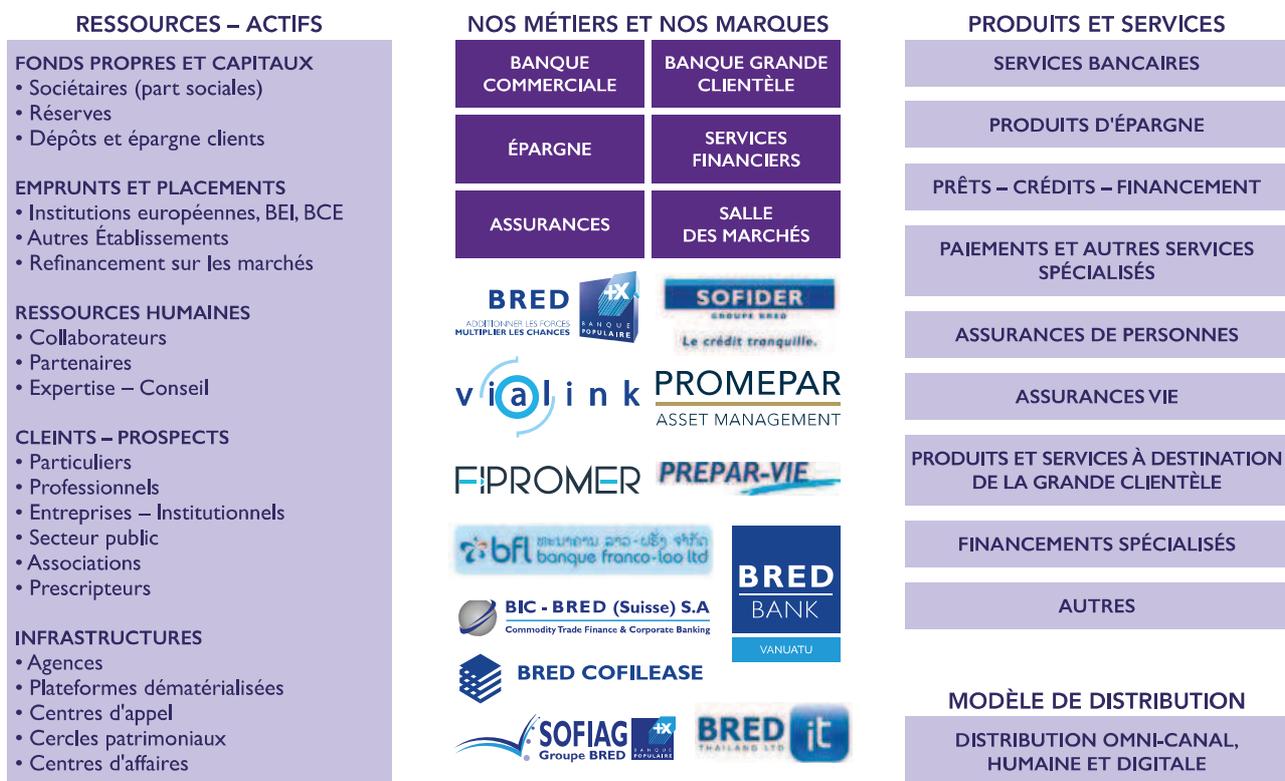
1. UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE BÂTIE SUR NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE

1.1 Un modèle de banque universelle dont la robustesse se confirme chaque année

Ancrage territorial, réponses concrètes aux besoins de l'économie réelle et des clientèles locales, soutien aux acteurs de la vie économique et sociale, depuis plus de cent ans le modèle Banque Populaire fait la preuve de sa pertinence, de son efficacité et de sa capacité de résistance.

Porteuse de ce modèle, la BRED Banque Populaire a toujours eu la volonté de mettre en œuvre une capacité «d'entreprendre autrement» fondée sur une activité économique qui développe une approche de long terme, au-delà d'un rendement financier de court terme.

BUSINESS MODÈLE



Bien faire notre métier de banquier en faisant vivre nos valeurs : les fondations de la Banque Sans Distance

- «Une banque accessible, pratique et attentive aux demandes de ses clients»
- «Une banque à l'écoute de ses clients, qui anticipe leurs besoins et développe son expertise»
- «Une banque à taille humaine engagée dans ses territoires et qui appartient à ses clients/sociétaires»

Sa mission s'inscrit dans une logique de responsabilité collective et de développement durable en accompagnant les évolutions de la société grâce à son ancrage territorial, en apportant des réponses concrètes aux besoins de l'économie réelle et des clientèles locales et en soutenant les initiatives des acteurs de la vie économique et sociale.

Les banques commerciales jouent un rôle fondamental en servant d'intermédiaire entre les agents disposant de capacité de financement et ceux connaissant des besoins de financement. Grâce à leur connaissance approfondie de leurs clients – particuliers, professionnels, associations, PME, grandes entreprises – les banques permettent ainsi à d'innombrables acteurs économiques de financer leurs projets.

La mission de la BRED est d'exercer le métier d'intermédiaire bancaire en proposant des produits et services bancaires et d'assurance aux particuliers, associations, professionnels, entreprises et collectivités. Mais banque coopérative, la BRED s'inscrit dans une logique d'accompagnement sur le long terme, au-delà du seul rendement financier de court terme, de l'économie réelle au cœur des territoires sur lesquels elle opère, reflet d'un système de valeurs qui distinguent les coopératives des autres entreprises

1.2 Une identité coopérative forte

Un ancrage historique

Depuis sa création en 1919, la BRED, comme les autres Banques Populaires, fait la preuve de la pertinence du modèle coopératif, de son efficacité et de sa capacité de résistance en apportant des réponses concrètes aux besoins de l'économie et des clientèles sur les territoires sur lesquels elle opère.

À l'origine, la création d'une coopérative bancaire répondait aux souhaits d'un groupe de personnes ayant des besoins économiques communs de se regrouper en vue de les satisfaire dans une démarche d'intérêts partagés, chacun des acteurs de la coopérative - les sociétaires - apportant le capital nécessaire à la coopérative pour fonctionner. Dans cette organisation, l'horizon de temps est celui de ses adhérents, à savoir le long terme, et le collectif est considéré

comme le meilleur moyen d'assurer la réussite individuelle de chaque membre qui, lui-même impliqué dans la gestion, imprime son esprit d'entreprise dans le système tout entier.

Crées par des acteurs locaux pour des acteurs et des besoins locaux, les coopératives se caractérisent par un ancrage dans les profondeurs des territoires et par l'affirmation que le développement et l'épanouissement de l'individu sont au cœur du système coopératif, qu'il s'agisse des collaborateurs de la coopérative ou de ses membres.

Un modèle toujours pertinent

Certes, depuis les premiers pas de la BRED un certain nombre d'évolutions ont modifié l'organisation de l'entreprise avec notamment l'élargissement de la coopérative à des clients non sociétaires, une professionnalisation du personnel et la nécessité de respecter les aspects réglementaires qui organisent le métier de banquier. Cependant, fidèle à ses valeurs coopératives et de développement responsable, la BRED se développe en cherchant avant tout à affirmer son métier de banquier de proximité par son accompagnement des acteurs-clés des territoires et en donnant aux populations locales les moyens de prendre en main leur développement économique et social en facilitant leurs projets et leurs entreprises, démarche accompagnée d'une approche engagée et responsable en matière de ressources humaines.

Ainsi, le système de valeurs qui primaient à l'origine reste très actif aujourd'hui dans la façon de concevoir l'entreprise et ses services en se déclinant selon six valeurs :

- Développer une démarche de clarté et d'intérêts partagés dans la relation avec nos clients
- Accompagner nos clients sur le long terme
- Accompagner l'économie réelle au cœur de nos territoires
- Construire ensemble
- Donner la priorité à l'individu, à l'être humain
- Donner de l'importance à nos sociétaires

Notre projet stratégique de « La Banque sans Distance » comporte des engagements spécifiques visant à incarner le modèle coopératif au quotidien dans le métier bancaire.

La structure complète de la gouvernance du Groupe BRED est présentée page 7 de ce rapport.

Des principes sur le capital favorisant l'exercice de nos valeurs

Au-delà du système de valeurs qui irrigue l'activité quotidienne de la BRED, des règles portant sur le capital, sa rémunération et la façon dont sont gérées les réserves

apportent une stabilité des principaux indicateurs financiers attendus pour la profession, stabilité qui assure la forte stabilité du modèle coopératif.

La rémunération des parts sociales est plafonnée.

Les sociétaires n'ont donc pas pour objectif de soutenir des décisions dont le seul intérêt serait de maximiser leur rapport.

Les parts sociales sont toujours vendues ou achetées à leur valeur faciale.

Il n'y a donc pas la recherche d'une plus-value à court-terme pouvant influencer le cours de la part sociale. Cela donne la possibilité à chacune des parties prenantes d'analyser et de décider dans une vision à moyen-long terme.

Les réserves sont impartageables.

Les bénéfices sont ainsi prioritairement destinés au développement de l'activité; cette pérennité des fonds propres conforte la prise en compte du moyen-long terme dans les décisions.

Le sociétariat, le cœur de notre modèle d'entreprise

En étant les seuls financeurs du capital social de la BRED, nos sociétaires assurent l'autonomie financière de la BRED en lui évitant de dépendre des marchés financiers pour assurer son capital. Ceci constitue l'assurance, pour tous les clients et tous les sociétaires, que l'activité de la banque reste au seul service de ses clients et des territoires sur lesquels la BRED est implantée.

SOCIÉTARIAT

BRED Banque Populaire	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
Nombre de sociétaires	164 800	142 211	1 566
Progression annuelle du nombre de sociétaires	+15,88%	+15,09%	nd
Capital moyen détenu par sociétaire	5 096 €	4 426 €	4 639 €
Nombre de comptes-sociétaires	170 973	154 463	139 372

Au 31 décembre 2016, la BRED compte 164 800 sociétaires qui possèdent la totalité du capital social. Ainsi, plus de 22 500 clients ont ainsi choisi de devenir nouveaux sociétaires et être les acteurs et les garants du développement de la BRED dont 13 000 lors de l'augmentation de capital, montrant leur confiance dans notre modèle.

Les sociétaires sont régulièrement conviés à des réunions en agence ou à des soirées dédiées au cours desquelles ils peuvent échanger avec des dirigeants et des administrateurs sur l'actualité de leur banque. Les sociétaires peuvent aussi s'impliquer dans l'accompagnement d'associations soutenues par la BRED. Les sociétaires de la BRED disposent d'un site d'information dédié et interactif leur permettant de suivre l'actualité de leur banque : www.bred-societaires.fr

Les principales orientations et décisions sont soumises à l'approbation des sociétaires lors des Assemblées Générales où ils élisent directement les administrateurs qui les représentent au sein des Conseils d'administration et à qui ils délèguent la gestion opérationnelle de la Banque. Le conseil d'Administration est donc uniquement constitué de sociétaires et a pour principal objet de valider les grandes lignes stratégiques et opérationnelles de la BRED.

En 2016, la BRED compte 18 administrateurs, dont le président de la BRED et un président honoraire qui, par leurs expériences et leur diversité, enrichissent les débats des Conseils d'Administration dans l'intérêt de l'ensemble des clients et des sociétaires. Ce sont des créateurs de valeurs (chefs d'entreprise, chercheurs, enseignants...) qui par leurs fonctions, sont impliqués dans la dynamique du développement économique et social de leurs régions.

C'est à la Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) qu'est confié le soin de former et de créer une culture commune des administrateurs des différentes Banques Populaires. En 2016, la Fédération Nationale des Banques Populaires leur a proposé des formations sur des sujets tels que l'histoire du réseau Banque Populaire, le modèle coopératif de Banque Populaire, les rôles et responsabilités d'un administrateur, la gestion des risques (notamment la prévention des risques de fraude et de corruption), les opportunités de la RSE et son intégration dans la stratégie d'entreprise. La Fédération a également mis un questionnaire d'autoévaluation à disposition de tous les conseils d'administration, afin de leur permettre de prendre du recul sur leur fonctionnement.

Dividende Coopératif & RSE : reflet du « plus coopératif » de la BRED



Les Banques Populaires ont conçu un outil spécifique, le Dividende Coopératif, leur permettant de rendre compte auprès de leurs sociétaires de leurs actions de responsabilité sociétale et coopérative. Fondé sur l'ISO 26 000 (norme de référence en matière de RSE), le Dividende Coopératif & RSE s'appuie sur une approche « parties prenantes ». Il recense et valorise en euros les actions mises en place au sein de chaque banque en faveur des sociétaires et administrateurs, des collaborateurs, des clients et de la société civile. Reflet du « plus coopératif » des Banques Populaires,

cet outil ne prend en compte que les actions allant au-delà des obligations légales, dont la finalité n'est pas commerciale et allant au-delà de l'exercice à minima du métier bancaire. Cet outil se veut « traçable » et compréhensible par tous. Ce dividende coopératif est disponible sur le site de la Fédération Nationale des Banques Populaires.

En 2016, le dividende coopératif de la BRED, sur la partie « engagement sociétal » s'est élevé à 954 089 euros, en hausse de près de 18% sur un an, notamment, au profit des structures d'intérêt général et de la coopération dans les territoires en intervenant sur des domaines tels que l'insertion par l'emploi, l'accompagnement à la création d'entreprise et la culture.

1.3 Une démarche d'entreprise responsable intégrées dans les processus décisionnels

Les citoyens et la société civile attendent que l'activité bancaire soit clairement orientée au service de l'économie réelle en équilibrant l'économique, le social et le sociétal. Ceci implique d'avoir des pratiques bancaires claires et loyales tant dans nos pratiques en interne que vis-à-vis de nos clients, des pratiques qui allient l'éthique des affaires à l'efficacité commerciale.

Fidèle à ses valeurs coopératives, la BRED est en phase avec ces attentes de la société en développant, de longue date, une démarche relevant du domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) favorisant le primat de la proximité, l'attachement au lien social et aux valeurs humaines. Nous cherchons, au travers notre démarche de développement responsable, à valoriser un modèle coopératif différenciant autour du triptyque clients-collaborateurs-sociétaires, appelés à devenir des acteurs de la société de demain.

La direction de la BRED a affirmé la nécessité de concevoir une politique de responsabilité sociale comme le prolongement de son cœur de métier et de piloter ses engagements en la matière avec le même sérieux et le même professionnalisme qu'elle gère ses activités commerciales.

Pour cela, la BRED s'est engagée dans une démarche RSE qui s'appuie sur deux éléments :

- une direction de l'animation du sociétariat et du développement durable-RSE qui a été créée au début de l'année 2013 afin d'assurer la synthèse et la valorisation des actions de la BRED dans le domaine du développement responsable. Cette direction, qui est composée de trois collaborateurs depuis sa création, a pour mission de mobiliser les parties prenantes, notamment les sociétaires, par la valorisation d'un modèle coopératif responsable et d'identifier et de proposer les enjeux prioritaires et les objectifs de la RSE du Groupe BRED. De ce fait, elle a également un rôle d'impulsion, de sensibilisation, de diffusion des bonnes pratiques en interne, en veillant à ce que les actions entreprises soient conformes aux objectifs de la politique RSE définis par la BRED et conformes aux normes et référentiels en vigueur.
- une stratégie qui s'articule autour de huit ambitions identifiées et définies avec les membres du Comité exécutif de la BRED (COMEX), ambitions qui sont autant de références pour son quotidien.

LES AMBITIONS DU DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE DE LA BRED

Notre responsabilité Économique

Bien faire notre métier de banquier de proximité en développant notre activité au service de nos territoires.

1 - Accompagner l'économie réelle au cœur de nos territoires

Favoriser le développement local, jouer pleinement notre rôle de financeur de l'investissement local et participer à leur création de richesses.

2 - Entretenir une démarche de clarté et d'intérêts partagés dans la relation avec nos clients

La BRED élabore des solutions en les adaptant aux besoins de ses clients, en agissant dans l'intérêt de nos clients et en favorisant l'innovation et l'accessibilité bancaire.

Notre responsabilité Sociale

Développer des pratiques loyales et faire progresser l'égalité des chances dans le domaine des ressources humaines.

3 - Valoriser tous les talents et fidéliser les collaborateurs

La promotion est particulièrement mise en œuvre aux différents niveaux de responsabilité de l'entreprise. Elle repose sur un investissement continu et significatif en formation et des temps importants d'autoformation.

4 - Favoriser la satisfaction au travail

Un dialogue social de qualité, des conditions de travail favorables et une organisation non centralisée qui favorisent l'autonomie en même temps que la reconnaissance collective.

5 - Progresser dans la diversité et l'égalité des chances

La BRED s'engage au respect des différences et de l'égalité des chances dans tous les domaines du management et de la gestion des ressources humaines. La promotion de la diversité au sein du Groupe BRED demeure un enjeu clé.

Notre responsabilité Sociétale

Favoriser les initiatives de cohésion sociale dans les territoires.

6 - Donner à l'argent une utilité sociale

Soutenir l'insertion économique et sociale des personnes en difficulté, promouvoir l'entre-aide et protéger les clients vulnérables.

7 - Soutenir et développer les actions de proximité et le soutien aux initiatives locales de nos clients et sociétaires

Stimuler et participer à la dynamique d'initiatives, d'innovations et de cohésion sociale dans les territoires.

Notre responsabilité Environnementale

Diminuer notre empreinte environnementale due à notre fonctionnement.

8 - Réduire, Trier, Valoriser.

Les quatre principaux enjeux environnementaux directs de la BRED sont: la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) issues de la consommation énergétique des bâtiments et des déplacements professionnels; la consommation responsable de papier; la bonne gestion des déchets, notamment les D3E; déployer une politique d'achats responsables ambitieuse.

1.4 Une cartographie des enjeux sociétaux et des parties prenantes

La BRED mène directement, ou via ses différentes filiales, un dialogue permanent et constructif avec les différentes parties prenantes.

Son expérience reconnue sur la région parisienne, la Normandie et les Départements d'outre-mer dans le domaine de la finance et du développement durable l'amène à coopérer avec de nombreuses parties prenantes (État, collectivités locales, ONG...) sur des chantiers sociétaux, sociaux ou environnementaux.

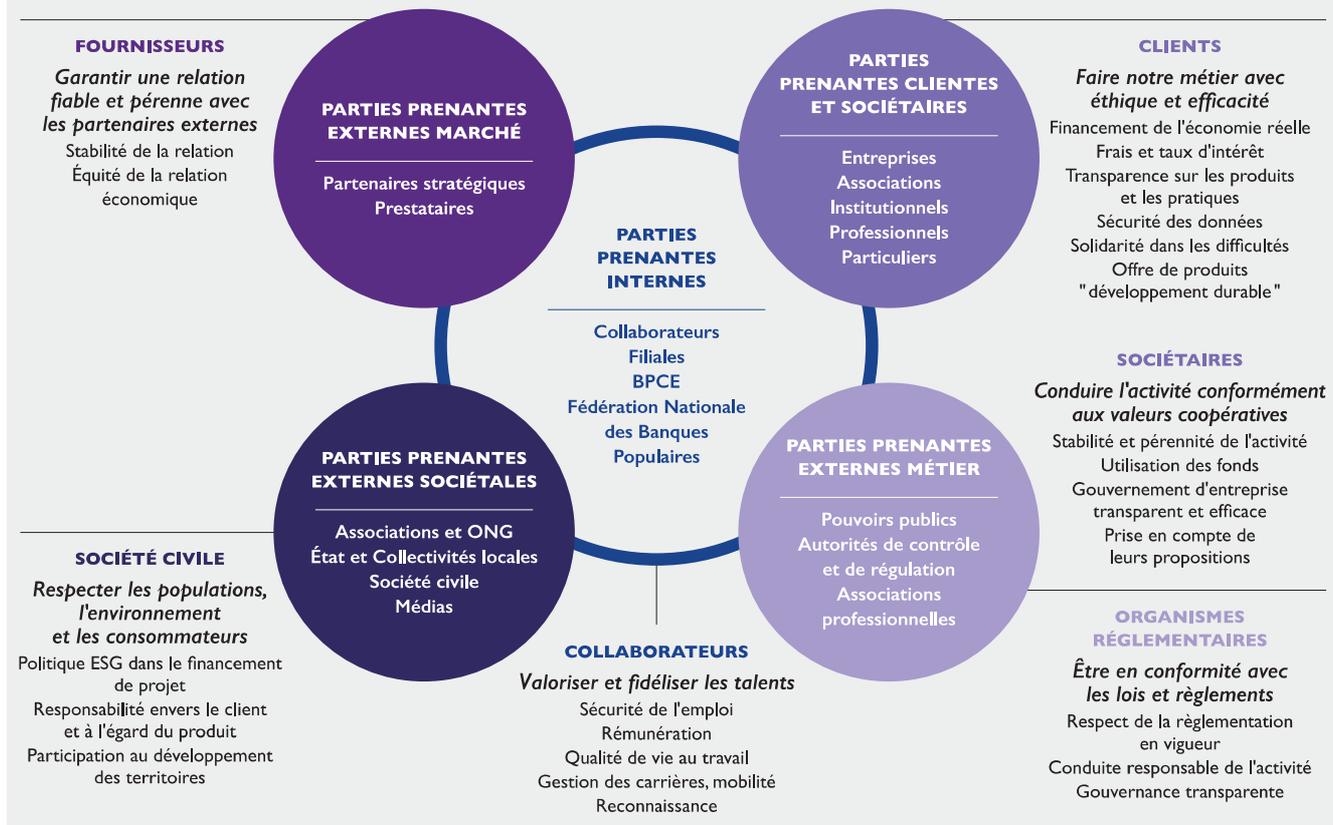
Pour les parties prenantes internes ou de marché, ce dialogue se matérialise par des réunions d'échanges ou d'information comme dans le cas des sociétaires.

Pour les parties prenantes sociétales ou métier, ce dialogue se fait au cas par cas par la consultation de l'expertise de la BRED sur les questions relatives au développement durable dans le secteur bancaire.

Pour les sociétaires, des réunions ont été organisées tout au long de l'année dans les diverses succursales du réseau d'agences. Elles sont l'occasion d'un échange facilité avec les sociétaires mais aussi des clients qui peuvent ainsi échanger directement avec les responsables de la BRED.

Dans cette logique de dialogue engagé avec les parties prenantes et afin de répondre aux principes de reporting GRI-G4, la BRED a affiné en 2015 la cartographie des parties prenantes qu'elle avait entreprise en 2014.

CARTOGRAPHIE DES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES DE LA BRED ET DE LEURS ATTENTES



Le dialogue engagé auprès de ces parties prenantes prend des formes diverses comme les réunions de sociétaires qui permettent d'échanger avec nos sociétaires, localement, sur les axes de développement de la banque et qui permet un échange fructueux qui est l'occasion de répondre à leurs questions et recueillir leurs avis. En 2016, 36 réunions de sociétaires ont permis de rencontrer les clients et les sociétaires pour échanger sur les enjeux du modèle coopératif et préciser l'importance du sociétariat et de l'interdépendance qui existe entre les sociétaires et leur banque.

De même, utilisant les moyens de communication sur Internet, un tchat a été organisé avec les sociétaires où Olivier Klein, le Directeur Général de la BRED a répondu pendant 1h30 à toutes les questions posées par les participants.

Le dispositif d'écoute client s'est renforcé comme il est décrit dans la section 2.2.2 «Une banque investie dans l'amélioration de l'expérience client», écoute du client qui est aussi relayée par les équipes commerciales qui, au travers des comptes rendus de visite, font remonter la perception des clients.

Le dialogue avec les collaborateurs passe par les diverses instances sociales (cf: 3.1.4 «Satisfaction au travail» «Dialogue social») mais aussi par des outils (Intranet, Presse interne)

et le rôle de relais et d'interface des managers rappelé dans l'École de Management BRED instauré en 2015 (Cf: 3.1.2 «Formation»)

Nos actions auprès des associations et des acteurs de la société civile que nous accompagnons et notre dialogue régulier avec les organisations professionnelles et consulaires sont autant de moments d'échanges sur la perception qu'ont nos parties prenantes sur nos actions au niveau local.

Cette démarche de dialogue avec nos parties-prenantes est complétée par des interactions constructives avec les autorités réglementaires et des échanges, basés sur l'intérêt partagé, avec nos fournisseurs.

1.5 Le respect des standards internationaux de développement responsable

La stratégie de développement responsable de la BRED s'inscrit dans le respect des standards internationaux au travers de l'adhésion de BPCE, l'organe central du groupe, aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies (*Global Compact*). Nos démarches en matière de RSE s'appuient également sur les travaux de l'ONU, de l'OCDE et de l'OIT au niveau international.

Global Compact

La BRED s'adosse à l'engagement de BPCE au Global Compact, dont la signature, intervenue en 2012 vient prolonger l'engagement initié par le réseau des Banques Populaires dès 2003⁽¹⁾ et lui permet de développer sa politique développement durable dans le respect des standards internationaux.

Il s'agit d'un pacte par lequel des entreprises s'engagent à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur dix principes universellement acceptés touchant les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Le Pacte mondial, principale initiative mondiale d'entreprises citoyennes (qui regroupe 12 000 participants répartis dans plus de 145 pays), a pour objectif premier de promouvoir la légitimité sociale des entreprises et des marchés⁽²⁾. Les thématiques du Global Compact sont compatibles avec ceux de l'ISO 26000⁽³⁾ et du Global Reporting Initiative (GRI)⁽⁴⁾.

Chartes de diversité

Trois accords structurent la démarche de solidarité et de diversité de la BRED : un accord sur l'égalité homme-femme, un accord de génération et un accord sur le handicap.

Égalité homme-femme

Après un premier accord d'entreprise signé en janvier 2008 avec les organisations syndicales, la BRED a confirmé, en 2013, son attachement à une gestion équitable de l'entreprise et de son personnel. Elle a ainsi affirmé vouloir poursuivre le travail engagé dans la recherche d'absence de toute forme de discrimination professionnelle entre les femmes et les hommes en réaffirmant notamment que son mode de gestion des carrières respectait l'équité de traitement entre les femmes et les hommes.

Cet accord privilégie cinq domaines prioritaires : la rémunération effective, l'embauche, la formation professionnelle, les conditions d'emploi, l'articulation de la vie professionnelle et la responsabilité familiale.

Accord de génération

Le 27 septembre 2013, un accord a été signé par les partenaires sociaux et la BRED destiné à favoriser l'insertion des jeunes collaborateurs et leur donner les moyens de s'intégrer au mieux et d'évoluer favorablement dans l'entreprise et permettre à l'ensemble du personnel d'évoluer tout au long de sa vie professionnelle notamment grâce à un niveau de formation significatif largement partagé entre les professionnels confirmés et les collaborateurs plus juniors dans l'entreprise et/ou dans leur poste. L'accord définit les actions concrètes destinées à favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi en particulier par un accès à un contrat à durée déterminée ou par la participation à leur formation pratique en alternance, stage de professionnalisation tout en favorisant l'embauche ou le maintien dans l'emploi de seniors de plus de 50 ans sans oublier la transmission des savoirs et des compétences.

Accord sur le handicap

Reprenant l'accord signé par les Banques Populaires en octobre 2007, la BRED a mis en action une politique d'emploi des personnes en situation de handicap afin de leur trouver une place pleine et entière dans la politique de promotion de l'égalité des chances dans l'entreprise, réaffirmant ainsi sa volonté de poursuivre son engagement et ses actions pour le développement de l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Cette mise en action s'est concrétisée par la création d'une Mission Handicap au sein de la BRED. Elle a pour objet de faire changer le regard sur le handicap en offrant, sur tous les métiers de la banque et sur l'ensemble du territoire BRED, des opportunités de recrutement, des dispositifs de formation en alternance diplômante ou qualifiante, des parcours d'intégration adaptés et personnalisés, des évolutions de carrière résolument centrées sur les compétences.

(1) Dans son rôle d'organe central, BPCE fait bénéficier chaque entité la composant et chacun des réseaux pour faire valoir leurs droits et intérêts communs, notamment auprès des organismes de Place, ainsi que de négocier et de conclure les accords nationaux ou internationaux.

Cette signature bénéficie ainsi à la BRED

(2) <https://www.unglobalcompact.org/Languages/french/index.html>

(3) La norme ISO 26000 présente des lignes directrices pour tout type d'organisation cherchant à assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et activités et en rendre compte.

(4) Le Global Reporting Initiative (GRI) a été établi en 1997 avec comme mission de développer les directives applicables mondialement en matière de développement durable, ainsi que de rendre compte des performances économiques, environnementales et sociales, initialement pour des sociétés puis, par la suite, pour n'importe quelle organisation gouvernementale ou non gouvernementale.

Politique d'exclusion dans le secteur de l'armement

La BRED a adopté une politique d'exclusion en matière de financement et d'investissement dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines antipersonnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM).

Cette politique est appliquée à l'ensemble de nos activités de financement, nos activités d'investissement pour compte propre et activités pour compte de tiers. Cette politique est prise en compte lors des instances de décision applicables à chaque activité (Comité de crédit, Comité d'investissement...).

Charte achats responsables

La BRED s'inscrit dans la démarche du Groupe BPCE qui est signataire depuis décembre 2010 de la charte relations fournisseur responsables. Cette charte a été conçue afin d'inciter les entreprises à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de leurs fournisseurs. L'objectif est de faire évoluer les relations entre clients et fournisseurs afin de construire, dans un cadre de confiance réciproque, une relation durable et équilibrée entre ces derniers, ceci afin de soutenir l'économie nationale en privilégiant les démarches partenariales, le dialogue et le savoir-faire des professionnels de l'achat ⁽⁵⁾.

2. UNE CRÉATION DE VALEUR PÉRENNE ET RESPONSABLE

2.1 La contribution au développement économique des territoires

2.1.1 Une banque de proximité au plus près de ses territoires

La BRED fait partie des principaux financeurs des entreprises et des structures de l'économie sociale d'un territoire qui comprend une partie de la région parisienne, le Calvados, l'Eure et la Seine Maritime en Normandie et les Départements d'outre-mer.

Cet accompagnement de proximité s'appuie, à fin 2016, sur un réseau total de 373 centres de contact avec la clientèle :

RÉPARTITION DES CENTRES DE CONTACT DE PROXIMITÉ POUR LES PARTICULIERS

	2016	2015	2014
Agences de proximité	344	342	335
• Dont nombre d'agences en zone urbaine sensible et zone prioritaires	9	9	11
Centre d'expertise patrimoniale	13	12	12

344 agences de proximité (dont 81 en outre-mer), 16 centres d'affaires (11 en métropole et 5 en outre-mer), 12 centres d'expertise patrimoniale (dont 3 en outre-mer) et un cercle dédié à la gestion de fortune, auxquels s'ajoutent une agence Grand'Ze pour les étudiants des Grandes Écoles et l'agence Résoplus pour accompagner les ultramarins et leurs enfants étudiants en métropole dans leur mobilité.

Ces implantations de proximité sont une réponse aux objectifs de développement durable de ces régions car la BRED fait du concept de proximité et de sa présence sur ses territoires une des clefs de sa réussite. C'est pourquoi la BRED maintient un maillage dense de ses agences, dans les régions où elle est implantée.

Pour conforter cette proximité et pour mieux adapter notre offre de service aux besoins de nos clientèles locales dans un contexte où la relation banque/client se veut de plus en plus nomade et personnalisée, la BRED a engagé depuis deux ans un vaste chantier de rénovation de ses agences pour les adapter à l'évolution de l'attente de nos clients et des outils connectés pour garder la proximité de l'agence et favoriser la communication relationnelle à distance.

Mais l'accompagnement de proximité de la BRED ne se limite pas aux seuls points d'accueil physique. La BRED a choisi d'investir pour réinventer la proximité relationnelle dans l'environnement digital que les clients et les acteurs locaux utilisent à présent de façon naturelle. Grâce à de meilleurs outils de gestion et de communication, renforcés par un site internet et une application mobiles entièrement refondus pour s'adapter aux besoins et aux attentes de nos clients, nos clients peuvent interagir avec la BRED comme ils le souhaitent, en fonction du sujet qu'ils veulent traiter, selon le moment et quel que soit le lieu où ils se trouvent.

Ainsi la BRED est toujours présente aux côtés des clients et des acteurs locaux pour accompagner les projets et les initiatives régionales qui alimentent le dynamisme des territoires sur lesquels la BRED est installée et s'est efforcée, comme les années précédentes, de poursuivre une politique de financement soutenue.

Dans un environnement économique peu propice, il faut souligner l'évolution positive de la BRED, en métropole et en outre-mer qui voit le niveau des nouveaux crédits continuer de croître encore cette année.

(5) <http://www.bpce.fr/Fournisseur/La-politique-achats-responsables/Engagements-durables>

Fin 2016, le montant des encours moyens des crédits aux particuliers s'élève pour l'activité France à 6,688 milliards d'euros, 1,845 milliards d'euros pour les professionnels et 6,340 milliards pour les entreprises et les institutionnels soit une croissance totale de 6,9% par rapport à 2015. Pour les deux jeunes entités hors de France, l'encours de la Banque Franco-Lao au Laos s'élève à 101 millions d'euros et 165 millions d'euros pour le Vanuatu.

Pour soutenir les projets d'investissements par les populations fragiles financièrement dans les territoires en 2016, la BRED a confirmé son soutien au microcrédit auprès des particuliers et des professionnels. Ce soutien au microcrédit est pérenne depuis plusieurs années. (cf: 2.3.2 «Soutien à la finance solidaire»)

CICE

Dans le cadre de l'utilisation du CICE⁽⁶⁾ qui a pour objet de financer l'amélioration de la compétitivité des entreprises au travers d'efforts réalisés en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement, la BRED a procédé en 2016 à différents investissements à hauteur de 4,4 M€.

Les trois grandes familles d'investissement :

- Immobilier: 900 k€ ont permis l'ouverture de nouvelles agences
- Formation: 1 M€ ont été destinés au titre de la formation professionnelle avec la création de l'École du management de la BRED
- Recrutement: 2,5 M€ aux recrutements de collaborateurs (alternants, auxiliaires d'été et offre de CDD)

2.1.2 Soutien à l'investissement responsable

Au-delà de son activité de financement de l'économie locale, la BRED propose différents produits d'investissement socialement responsable afin de répondre aux attentes des clients soucieux de l'impact de leurs décisions d'investissement. Il s'agit notamment de la gamme de placements responsables gérée par Mirova, la filiale de Natixis Asset Management, pionnier de l'ISR en France, qui regroupe des fonds responsables thématiques et solidaires. Le label Novethic attribué à certains de ces fonds témoigne de la qualité de cette gamme. De même, pour la BRED, l'environnement est un facteur inhérent à l'activité d'une banque responsable. L'impact majeur des banques en matière d'environnement est principalement indirect, à travers les projets qu'elles financent.

La démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR) est une application au domaine de l'investissement financier de la notion de développement durable. Elle consiste à choisir d'investir dans des entreprises qui prennent en compte dans leur modèle de développement des notions qui ne sont pas uniquement financières mais de nature sociale et environnementale. Comme les fonds traditionnels, les fonds ISR sont construits sur la performance financière des entreprises et des États. Mais ils vont plus loin: ils analysent systématiquement les politiques environnementales et sociales de ces entreprises et leur mode de gouvernance, c'est-à-dire la manière dont elles sont dirigées. Les entreprises privilégiées dans les fonds ISR sont celles qui s'inscrivent dans une démarche de développement responsable en sélectionnant les meilleures politiques et pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

ENCOURS DANS DES FONDS ISR

	2016	2015	2014
ÉPARGNE SALARIALE:			
Total des encours des fonds FCP	288 232	270 261	232 629
Entreprise solidaire			
PLACEMENT DES CLIENTS DANS DES FONDS ISR	104 347	196 618	142 172

En milliers d'euros, au 31 décembre de chaque année

En choisissant l'investissement socialement responsable, l'investisseur participe au financement de l'économie réelle et durable et contribue à cette démarche. Si cette pratique se développe auprès des investisseurs privés, elle reste encore marginale dans le choix des placements faits par les entreprises. La BRED contribue au développement du financement des entreprises responsables de deux façons: une offre de placements responsables dans le cadre de l'épargne salariale et les placements souhaités par ses clients sur des produits ISR.

2.1.3 Soutien à la croissance verte et à la transition énergétique

La croissance verte est une dynamique de transformation de l'économie vers des modes de production et de consommation plus respectueux de l'environnement. Elle se traduit principalement par un «verdissement» des activités existantes, c'est-à-dire l'intégration de réglementations, normes ou pratiques qui font évoluer des filières entières pour les rendre compatibles avec les engagements locaux, nationaux ou internationaux sur les émissions de gaz à effet de serre. Dans le bâtiment, par exemple, l'arrivée des réglementations thermiques successives, jusqu'à l'ambitieuse RT 2012, a profondément fait évoluer un des secteurs majeurs de l'économie française. Et cette évolution va se poursuivre, les acteurs se préparent déjà à l'intégration de la RT 2018

(6) CICE : Crédit d'impôt pour la compétitivité et pour l'emploi

qui verra la mise en œuvre des bâtiments à énergie positive, qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment. La croissance verte se traduit aussi par des innovations qui transforment profondément certaines filières économiques et industrielles, voire en font émerger de nouvelles. Ces innovations peuvent être techniques, organisationnelles, sociales ou sociétales, et souvent rendues possibles par le renforcement des technologies numériques. La révolution des énergies renouvelables illustre cette transformation : couplées à des technologies de stockage et de pilotage de l'énergie, elles vont permettre à des territoires entiers de produire et gérer au mieux leurs énergies, en fonction des ressources et besoins locaux, et en limitant leurs émissions de carbone.

Au-delà d'une tendance sociétale, l'économie de l'énergie et de l'environnement constitue un secteur en plein essor économique ; pour la BRED, ce relai de croissance concerne l'ensemble de ses clients, de ses territoires et de ses métiers.

Consciente de ces enjeux, la BRED a initié une démarche d'accompagnement de l'émergence de filières d'entreprises en pointe sur les éco-activités (assainissement de l'eau, recyclage et valorisation énergétique des déchets, dépollution des sites, énergies renouvelables) mais aussi de soutien à l'évolution de certains secteurs vers une politique de mieux-disant environnemental, en particulier les transports, l'agriculture et le bâtiment. Cette démarche structurée il y a peu, s'organisera au fur et à mesure des années.

La croissance verte est une dynamique de transformation de l'économie vers des modes de production et de consommation plus respectueux de l'environnement. La question du financement est cruciale pour relayer les initiatives publiques et accompagner le développement des éco-filières industrielles.

Pour maîtriser la relative complexité de ces marchés et en saisir les opportunités de business, la BRED doit relever plusieurs défis :

- **Un défi technique :** mieux appréhender les innovations techniques pour comprendre le marché et par conséquent, le financer de manière plus efficace ;
- **Un défi organisationnel :** le marché de la croissance verte se joue à la fois à l'échelle locale, nationale et européenne. Il s'adresse à tous les publics, des particuliers, professionnels TPE/PME, collectivités, aux grandes entreprises et institutionnels. Pour être efficace sur ce marché, il faut des organisations, des produits, des services adaptés à ces différentes dimensions,
- **Un défi financier :** l'innovation sur ces nouveaux marchés s'inscrit dans une optique d'investissement à long terme.

BRED arrangeur d'InfraGreen II 2016

BRED Banque Populaire est intervenue en qualité d'arrangeur et d'agent de placement dans le cadre de la création du Compartiment InfraGreen II 2016-1 par Rgreen Invest (en qualité de société de gestion) et BNP Paribas Securities Services (en qualité de dépositaire).

Le Compartiment InfraGreen II 2016-1 émettra des obligations et des parts et investira pendant une période de 3 ans dans des obligations à taux fixe amortissables émises par des sociétés françaises ou européennes détenant des sociétés de projets dans le secteur de l'environnement. Les actifs de ces sociétés de projets seront situés en France et dans le reste de l'Union Européenne.

Pour appréhender ce marché avec pragmatisme, la BRED propose à ses clients des produits de placement et des prêts pour travaux d'économie d'énergie. Elle s'est déjà engagée en participant à l'investissement d'un certain nombre de projets.

- En 2015, la BRED a participé au financement d'une nouvelle centrale photovoltaïque avec stockage de 2,45 MW dans la commune de Diamant, en Martinique. Elle a aussi financé la construction et l'exploitation d'une centrale solaire avec stockage d'énergie sur la côte de l'île de Marie Galante, en Guadeloupe.
- En 2016, La BRED participe, en tant que banque de couverture, au financement d'un parc éolien de 18 MW composé de 9 éoliennes de type Gamesa G97 d'une puissance unitaire de 2,0 MW, parc porté et exploité par le groupe Elicio France à Flers sur Noye.

La croissance bleue, un relais de développement pour la BRED

Compte tenu de l'importance des océans pour certains territoires sur lesquels la BRED opère, la réflexion sur la croissance verte est complétée par un accompagnement de la croissance bleue.

• La Réunion :

Acquisition d'un bateau de pêche artisanale

La BRED a financé un bateau de «pêche artisanale» alors qu'aucun bateau de ce type n'avait été construit, sur l'île, depuis plus de 10 ans. Son inauguration a constitué un évènement pour la filière de la pêche réunionnaise.

• La Martinique :

La BRED partenaire de la sensibilisation de la Martinique aux métiers et à l'économie de la mer

Le recyclage des épaves, la production d'énergie, les fermes maritimes, développer le yachting, promouvoir le tourisme et les loisirs autour de la mer, utiliser le développement du canal de Panama, autant de sujets pris en charge par les professionnels de la région, accompagnés par la BRED.

La croissance verte, un moyen de gérer notre bilan carbone

L'article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte impose aux entreprises d'inclure dans leur rapport de gestion annuel l'empreinte carbone de leurs activités directes, mais aussi celles des produits et services qu'elles délivrent au travers du Scope 3 (cf: 3.2 «Réduction

de notre empreinte environnementale directe»). Or ces émissions indirectes peuvent être, selon les secteurs, trois à quatre fois plus importantes que les émissions directes.

Le financement de la croissance verte sera donc un des moyens capable d'améliorer notre impact environnemental notamment notre émission de gaz à effet de serre.

FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En nombre et en milliers d'euros	2016		2015		2014	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Prêts financés grâce à la collecte sur le Livret de Développement Durable (LDD)	457	44 830	504	50 608	609	57 003
• Dont Prêts pour travaux d'économie d'énergie	3	33	7	62	13	140
Financement des travaux de rénovation énergétique des logements. (Eco-PTZ)	71	779	81	1 377	128	1 889

2.1.4 Financement de l'économie sociale

La BRED est un acteur significatif du financement des structures de l'économie sociale et du logement social.

En tant que banque coopérative, la BRED fait elle-même partie du secteur de l'économie sociale et solidaire (ou ESS)⁽⁷⁾ qui représente en France 10,5% de l'emploi français et qui rassemble des organisations ou entreprises sous statuts d'associations (83,8%), des coopératives (12%), des mutuelles (3,6%), et des fondations (0,6%). En France, 30% des emplois des secteurs bancaire, financier et assurance relèvent de coopératives et de mutuelles.

La BRED est acteur de l'ESS. Concrètement, elle est membre au niveau des instances de la gouvernance de plusieurs CRESS (Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire) sur ses territoires, en Normandie, en Ile-de-France, en Martinique et à la Réunion et Mayotte. Elles sont, en fait, des associations représentatives et transversales qui ont vocation à réunir les acteurs de l'économie sociale et solidaire de leur région: les associations, les coopératives, les fondations d'entreprise de l'économie sociale et solidaire, les mutuelles, les syndicats employeurs de l'économie sociale et dans la plupart des régions, les réseaux

d'économie solidaire et de développement local. Elles agissent au quotidien pour construire des alternatives et des réponses innovantes aux projets de l'ESS.

2.2 Une démarche d'intérêts partagés avec les clients

Le manquement à la loyauté des pratiques a constitué l'une des causes majeures de la défiance manifestée aujourd'hui par la société civile et les autorités politiques vis-à-vis des banques. Et même si sa gouvernance est représentative de l'intérêt de ses clients, la BRED est confrontée à cette défiance qui touche toutes les banques, sans discernement.

Démontrer l'utilité sociale de notre activité et, par-là, restaurer la confiance de nos clients passe bien évidemment par le respect des lois et règlements et par la déontologie qui encadrent nos pratiques. Cela passe également par une démarche marketing responsable ayant pour objectif d'améliorer en permanence l'expérience client, une meilleure connaissance de nos clients et un travail permanent de protection des données de nos clients.

Pour information, la BRED n'a pas connu en 2016 de sanctions pour comportement anticoncurrentiel ou infractions aux lois antitrust et pratiques monopolistiques.

(7) Source : Observatoire national de l'économie sociale et solidaire chiffres 2015

2.2.1 Loyauté des pratiques dans nos métiers

En application de la charte conformité juridique et en cohérence avec la démarche de lutte anti-corruption menée au sein des entreprises de BPCE dans le cadre de l'engagement du Groupe BPCE dans ce domaine, notamment les 10 principes du Global Compact, la BRED a mis en place plusieurs dispositifs de contrôle interne.

Ces dispositifs relèvent de :

- **La Sécurité Financière :** lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et lutte contre la fraude interne et externe. En matière de prévention et de traitement de la fraude interne, une procédure cadre a été validée et les dispositifs applicatifs associés sont en cours de développement. Une demande d'autorisation des traitements a été déposée à cet égard auprès de la CNIL.
- **La Déontologie :** procédure de remontée des alertes par les collaborateurs et procédure de déclaration des cadeaux et avantages reçus par les collaborateurs en lien avec notre règlement intérieur.
- **La Sécurité des Transactions** des personnes concernées sensibles pouvant avoir accès à des informations privilégiés et confidentielles.

Pour la BRED, la lutte contre la corruption s'exerce actuellement au sein de deux pôles d'activité rattachés à la Direction de la Conformité de la banque :

- **Le pôle fraudes internes** qui procède à des investigations, faisant suite à des contrôles ciblés ou à des dénonciations, sur les actes et opérations des collaborateurs de la banque soupçonnés de tirer avantages des prérogatives attachées à leur fonction (pouvoirs de crédit ou de gestion)
- **Le pôle lutte anti blanchiment (LAB)** qui intervient sur toute opération client susceptible de rentrer dans le champ déclaratif de la 3^e Directive LAB-FT avec notamment un focus sur les Personnes Politiquement Exposées (Françaises comme non-résidents).

Prévention de la fraude interne

La BRED a l'obligation de déclarer à l'AMF, toute opération dont elle a des raisons de suspecter qu'elle pourrait constituer une opération d'initié ou une manipulation de cours (Comofi. art. L. 621-17-2). Dans ce cadre, la BRED a mis en place des outils de détection en vue de contrôler à posteriori les opérations réalisées dépassant un certain nombre de critères objectifs pouvant potentiellement présenter des Abus de Marchés.

Les principales restrictions pour prévenir la fraude interne :

- Chaque collaborateur se doit de déclarer des opérations sur titres dès que les opérations unitaires dépassent 10 000 € ou cumulées sur un mois.

- Il est interdit aux collaborateurs d'opérer sur les valeurs des clients côtés dont ils ont la gestion ou d'opérer sur les titres des sociétés sur lesquelles un dossier de financement est en cours.
- Les collaborateurs doivent déclarer des opérations faites sur des titres des clients inscrits sur la liste des sociétés cotées de la BRED
- Chaque collaborateur doit déclarer au RCSI (responsable de la conformité pour les services d'investissement) les titres sur lesquels il pourrait être sensible et pour quel motif.

Lutte contre la corruption et la lutte anti-blanchiment

Pour renforcer la lutte contre la corruption, la BRED se coordonne avec BPCE pour intégrer les dispositions de l'article 17 de la Loi Sapin 2 qui entrera en application à compter du 1^{er} juin 2017 parallèlement à la création de l'Agence Française Anticorruption qui dépendra du Ministère de la justice et qui sera dotée de pouvoirs de contrôles et de sanctions pour non-respect des dispositions de la loi. Un groupe de travail réunissant quelques Caisses d'Epargne et Banques populaires (dont la BRED) sera constitué en début d'année 2017.

Dans ce dispositif, la formation des collaborateurs à la lutte anti-blanchiment est une nécessité. L'objectif est d'assurer en permanence la formation de 100% de nos collaborateurs sur deux ans.

FORMATION DES COLLABORATEURS À LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

	2016	2015	2014	2013
% de salariés formés	58%	27%	49%	55%

Source : Direction de la Conformité

En termes de surveillance, les gestionnaires de comptes clients et le pôle LAB s'appuient sur un outil de filtrage mettant en exergue, pour analyse, les opérations significatives ou atypiques avec des seuils de déclenchement différenciés selon le score de vigilance affecté au client.

Compte tenu de leur exposition au risque de corruption, il est attribué aux personnes politiquement exposées (PPE) et leurs proches le score de vigilance le plus élevé. Par ailleurs, le pôle LAB actualise régulièrement une liste des pays dits « sensibles » pour lesquels un score de vigilance fort est affecté aux clients résidant dans ces pays. Cette liste intègre les évaluations du GAFI, de l'OCDE, des autorités européennes et françaises mais aussi le classement établi par Transparency International qui constitue la référence en matière de mesure des pratiques permissives relatives à la corruption des différents états.

Contrôle des filiales

Dans le cadre de la surveillance consolidée des risques de non-conformité, la Direction de la Conformité Groupe BRED s'assure à travers un plan de contrôle annuel que l'ensemble des filiales françaises et étrangères se conforment aux dispositions cadre du Groupe portant sur la lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme ainsi que sur la lutte contre la corruption.

Dans le cadre de ses missions périodiques, l'Inspection Générale de la banque et l'Inspection Générale de BPCE procèdent à des interventions sur place pour s'assurer, selon un plan pluriannuel, de la bonne mise en œuvre des dites dispositions.

2.2.2 Une banque investie dans l'amélioration de l'expérience client

Particulièrement attachée à la satisfaction de ses clients, la BRED mesure régulièrement la qualité de service qu'elle leur offre mais aussi celle qu'ils perçoivent, la seule réellement porteuse de fidélité et de recommandation. Ainsi, les processus d'accueil et de prise en charge des clients sont testés sur l'ensemble de ses réseaux au travers d'un programme régulier de visites et d'appels mystères.

La perception de nos clients sur nos prestations demeure à un haut niveau, comme le confirme l'enquête qualité annuelle. En effet, 87% des Professionnels et 88% des Particuliers se disent satisfaits de l'accueil de leur agence, et 99% de nos clients grandes Entreprises se déclarent satisfaits et recommanderaient la BRED à leurs relations. De même, la qualité de gestion de la relation offerte à nos clients par téléphone et par mail, développée depuis 2013, continue-t-elle de progresser. Parmi nos clients particuliers ils sont 94% à se déclarer satisfaits de notre site internet et de notre application smartphone. 86% d'entre eux sont satisfaits des réponses apportées par mail à leurs demandes.

En 2016, le dispositif d'écoute clients s'est étoffé et transformé notamment par un questionnaire systématique quelques jours après un contact avec la banque. Il nous permet d'obtenir le ressenti de nos clients sur la qualité de notre écoute et de notre réactivité, ce qui nous permet de nous améliorer sur la qualité cette relation.

L'ensemble de ces mesures sera reconduit et amplifié en 2017 pour permettre à nos clients d'exprimer plus et plus simplement leur avis sur l'évolution de la qualité de service que nous leur proposons.

Accès des personnes en situation de handicap à nos services bancaires

L'expérience clients s'exprime également au travers de l'accès à nos services en agences pour les personnes en situation de handicap.

Soucieuse de favoriser l'accès de ses services bancaires, sans discrimination, à tous ses clients, la BRED a déployé depuis des années de multiples initiatives en faveur des personnes en situation de handicap, même si, formellement, nos agences ne répondent pas à tous les aspects requis par le décret de 2005 sur l'accès aux personnes handicapées :

- Les automates et les distributeurs (DAB) sont installés avec des touches en braille, accessible en hauteur aux personnes en chaise roulante, 31% des agences (106 agences) sont dotées d'un accès à des personnes à mobilité réduite et un plan est engagé sur les prochaines années pour faciliter l'accès à l'ensemble du parc.

2.2.3 Un Marketing responsable

Pour la BRED, fidèle en cela à ses valeurs, la première des responsabilités attribuée au marketing est de se porter garant de la pertinence et de la qualité des produits ou services mis sur le marché pour nos clients. Pour cela un Comité Commercial se réunit régulièrement pour valider les nouveaux produits et services bancaires et financiers destinés à la clientèle. Ce comité mobilise les différentes expertises existant au sein de l'entreprise (marketing, commercial, juridique, finances, risques, systèmes d'information, conformité) dont les contributions, réunies dans le cadre de ce Comité Commercial (COCOM), permettent de valider chaque nouveau produit avant sa mise sur le marché.

Cette procédure vise en particulier à assurer une maîtrise satisfaisante des risques liés à la commercialisation des produits auprès de la clientèle par la prise en compte, tant dans la conception du produit, les documents promotionnels que dans l'acte de vente des produits, des diverses exigences réglementaires en la matière.

Ce dispositif s'applique aux produits et services mais également aux processus de vente, notamment de vente à distance, ainsi qu'aux supports commerciaux utilisés de manière courante vis-à-vis de la clientèle.

Il permet également de s'assurer que les processus et les outils de protection des clients (cf. 2.2.4 «La protection des clients») assurent la confidentialité des données personnelles et bancaires en ligne, notamment les processus de lutte contre les fraudes dues au phishing et au scam.

Cette procédure de validation des nouveaux produits avant leur mise sur le marché permet par ailleurs, de répondre au critère de l'article L. 225 de la Loi Grenelle 2 sur les mesures engagées en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs confortant d'autant la réglementation bancaire très stricte sur la protection des consommateurs.

La BRED n'a pas de dispositif d'étiquetage systématique de la RSE sur l'ensemble de ses produits bancaires.

2.2.4 Connaissance des clients et protection des données clients

Dans un monde bancaire en pleine mutation, la BRED offre à ses clients les avantages d'une banque de proximité et d'une banque à distance. Avec une conviction : les succès de la banque ne se construiront pas uniquement sur la qualité des produits, mais surtout sur l'aptitude du chargé de clientèle, pivot de la relation commerciale, à offrir un conseil global de qualité, fondé sur une connaissance fine des projets et des besoins de chaque client.

Disposer de données pertinentes et à jour concernant nos clients est donc une composante essentielle dans la construction d'une relation de qualité. La fiabilité et la mise à jour de ces informations sont donc une nécessité. Pour cela, au-delà des processus de qualité des données diffusés au sein de nos pratiques bancaires et de nos outils, la « Vie du Compte », un des départements de la BRED, est en charge d'assurer que les informations existent et respectent les obligations légales et réglementaires.

Dans ce cadre, ce service s'assure de l'intégrité des données, les débarrassant de toute erreur et/ou anomalie constatée. Un grand chantier de vérification et de correction d'anomalies sur les données client s'est d'ailleurs terminé en 2015.

Ces travaux se poursuivent dans le cadre des projets réglementaires (Loi Eckert, Loi Macron) et des différents projets animés par BPCE (AQD/EDGAR) visant à fiabiliser les données.

Le service Vie du Compte travaille en collaboration étroite avec le service de Gouvernance de la Donnée du Groupe BRED qui est en charge de la mise en place des bonnes pratiques de gouvernance de la donnée en adéquation avec la nouvelle norme BCBS239 publiée par le Comité de Bâle.

Tous les traitements informatiques sont faits en respectant la protection des données personnelles des clients et collaborateurs tel qu'indiqué par la Commission Informatique et Liberté (CNIL) auprès de laquelle un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) a été désigné.

Cette désignation d'un CIL témoigne de l'engagement de la BRED en faveur du respect de la vie privée et des droits des personnes dont les données sont traitées.

La protection des données et des transactions

La BRED élabore des solutions innovantes pour favoriser l'accessibilité bancaire en assurant la meilleure protection des transactions bancaires.

Soucieuse d'assurer un niveau élevé de sécurité dans la relation bancaire, la BRED a fourni une méthode de sécurisation des accès aux transactions bancaires dès l'ouverture de son site Internet en 2003. Pour cela elle a développé, au sein d'une filiale, Click & Trust, des méthodes de sécurisation à base de certificats électroniques qui proposent un degré de sécurisation très élevé permettant ainsi aux clients de faire leurs transactions bancaires en sécurité.

Par extension, une autre filiale, Vialink, a été créée pour adapter la signature électronique aux besoins des entreprises dans le cadre de la contractualisation en ligne, la dématérialisation, les e-cautions, le coffre-fort électronique et la sécurité des paiements. C'est ainsi que la BRED a accompagné de grandes entreprises dans leur mise en œuvre du SEPA⁽⁸⁾ et dans la dématérialisation en toute sécurité de leurs transactions.

La BRED accompagne également la montée en puissance du mobile banking (ou m-banking⁽⁹⁾) en proposant des solutions de sécurisation des applications mobiles et de sécurisation des identités numériques.

Par ailleurs des campagnes de sensibilisation à la sécurité du système d'information sont régulièrement engagées auprès des collaborateurs de la BRED

2.3 Une contribution affirmée aux transformations de la société

Si la raison d'être d'une entreprise n'est ni de sauver la planète ni d'être vertueuse, elle ne saurait se désintéresser de son avenir ni dénier s'adapter aux attentes de ses parties prenantes. Ainsi la « durabilité » d'une entreprise ne dépend plus uniquement de sa maîtrise de la gestion courante mais également de son aptitude à considérer les effets directs ou indirects de son fonctionnement, de ses process, de ses décisions.

Dans cette logique d'entreprise responsable, la BRED utilise tous les leviers dont elle dispose, en tant que banquier, employeur et mécène pour favoriser un développement

(8) L'Espace unique de paiement en euros, en anglais Single Euro Payments Area (SEPA), est un espace de paiement en euro mis en place par les banques membres du Conseil européen des paiements en réponse à la demande de la Commission européenne. Cette initiative vise à harmoniser les moyens de paiement en euro entre les pays membres (virements, prélèvements, carte bancaire)

(9) M-banking : transactions bancaires ou paiements sur téléphones mobiles

durable et harmonieux de la société en regardant, dans les régions où elle opère, les besoins des hommes et des femmes qui y vivent et agir, à hauteur de ses capacités, en favorisant le financement des projets ayant des impacts favorables au développement économique des territoires, à l'environnement et à la cohésion sociale :

- Soutenir l'insertion économique et sociale des personnes en difficulté et promouvoir l'entre-aide et protéger les clients vulnérables en portant attention aux situations personnelles ou professionnelles qui changent brutalement ou accidentellement : maladie, perte d'emploi, « accidents de la vie »
- Soutenir la création d'entreprises (notamment via la microfinance)
- Soutenir et développer les actions de proximité et le soutien aux initiatives locales de nos clients et sociétaires.

Les actions de la BRED sont complétées par la Fondation d'entreprise BRED qui œuvre principalement depuis trois ans pour la Fondation des Écoles de la 2^e chance.

Elles viennent également renforcer les démarches soutenues par la Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) dont la mission est d'insuffler et de porter une politique de partenariats et de mécénat propre au groupe des Banques Populaires.

La FNBP a pour priorités le financement d'actions en lien avec la microfinance, l'éducation et l'emploi-insertion, par son fonds de dotation, au titre du mécénat. Ses principaux partenaires sont l'Adie, la Chaire de Banque Populaire en microfinance à l'ESC Dijon, la Chaire de Banque Populaire en microfinance Audencia, Entreprendre pour Apprendre et le Réseau Entreprendre, ainsi que l'IAE Paris qui, depuis 2016, a créé une chaire de recherche intitulée « Management et gouvernance des coopératives financières ». La FNBP est également membre du Réseau Européen de Microfinance et de Finance et Pédagogie et à l'origine de la création de l'Association Française de Microfinance.

2.3.1 L'inclusion bancaire

En 2016, la BRED, comme toutes les entités du Groupe BPCE a déployé la charte AFECEI⁽¹⁰⁾ d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement. Celle-ci s'adresse aux personnes physiques bancarisées ou bénéficiaires de services financiers des entités du groupe, n'agissant pas pour des besoins professionnels.

Ses actions de prévention de l'exclusion bancaire et de suivi des clients en situation de fragilité financière ont pu être objectivées à travers le premier reporting des indicateurs remontés en juin par BPCE à l'Observatoire de l'inclusion bancaire.

(10) AFECEI : l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement a élaboré une charte professionnelle qui a valeur réglementaire.

Clientèles fragiles

La BRED a engagé, depuis près de 17 ans, une démarche fondée sur l'écoute et le dialogue pour mieux cibler et répondre aux besoins des clientèles fragiles ou en difficulté financière. La BRED avait ainsi pris l'initiative d'une démarche d'accompagnement spécifique contre l'exclusion bancaire et le surendettement rejoignant ainsi et en s'y conformant, l'attention des pouvoirs publics et de la société civile.

Cette démarche a pour objectif de créer une relation sereine grâce à des accompagnements spécifiques qui commencent dès le quotidien de la relation bancaire. En effet, la BRED rappelle régulièrement aux chargés de compte de porter une attention particulière aux clients dont la situation personnelle ou professionnelle se dégrade (maladie, perte d'emploi, accident de la vie, etc.). Il s'agit d'intervenir en amont, pour prévenir des difficultés financières potentielles.

Si néanmoins, la situation d'un client se dégrade et qu'il entre dans une phase de non-remboursement, le client est alors confié à une équipe spécialisée, le service de recouvrement amiable. L'objectif de ce service est de réaliser un état des lieux avec chaque client et de définir envers eux une politique qui allie à la fois la rigueur, le sens humain et la pédagogie. Il s'agit de mettre à leur disposition une opportunité de prévention ou de réduction du surendettement par un réaménagement de leur dette et par un accompagnement humain de leur redressement financier. En d'autres termes, il convient d'accompagner la personne en difficulté pour comprendre ce qui lui arrive et l'aider à s'en sortir par un changement de comportement.

Lorsque le client a engagé ce redressement financier et qu'il est dans une situation financière plus favorable, il intègre alors l'agence Hauban qui a pour objectif de continuer de l'accompagner pendant quelques mois et de lui donner ainsi de bonnes pratiques de gestion avant de rejoindre son agence de proximité.

Le Département des Professions Réglementées Judiciaires

La BRED accompagne les entreprises en difficulté avec son Département des Professions Réglementées Judiciaires.

Composée d'experts, cette équipe dédiée suit près de 1000 entreprises issues de tous les secteurs d'activité. Le DPRJ sait construire toutes les solutions (moyen, long terme) adaptées à chaque situation, en concertation avec les professionnels tels que les administrateurs judiciaires ou les avocats.

Son intervention offre l'opportunité à des entreprises en retournement d'obtenir des conseils et le soutien d'une banque commerciale y compris dans les situations les plus difficiles.

Les Tutelles

Il y a près de 14 ans, la BRED, avec la création d'un service des tutelles, s'engageait avec force sur le marché des majeurs protégés en lien direct avec les mandataires de justice pour majeurs protégés ou les associations tutélaires désignées par le juge des tutelles en métropole comme à l'outre-mer.

Pour répondre aux besoins bancaires de cette population, la BRED a su développer des services spécifiques qui facilitent la vie des majeurs protégés mais aussi des différentes responsables des tutelles. Les équipes en charge de ce service font un travail de formation auprès des personnels en agence pour bien accueillir cette population mais aussi pour gérer les signalements d'abus de faiblesse que pourrait constater notre réseau.

2.3.2 Soutien à la finance solidaire

Le Microcrédit à la création d'entreprise

Fidèle aux valeurs qui ont présidé à sa fondation, la BRED soutient depuis plus de dix ans les micro-entrepreneurs, parfois exclus des flux de financements habituels et qui souhaitent sortir de la précarité en créant eux-mêmes leur activité.

L'Adie

PRODUCTION DE MICROCRÉDITS ADIE

	Nombre	Montant
2014	367	1 464 914 €
2015	207	900 808 €
2016	212	1 575 096 €

La BRED accompagne l'Association pour le droit à l'initiative économique, l'Adie, une structure reconnue d'utilité publique qui soutient et accompagne des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique. Les clients de l'Adie peuvent ainsi créer leur propre emploi en tant qu'auto-entrepreneur grâce au microcrédit et au soutien logistique proposé par les équipes de l'association. La BRED a financé pendant six ans plusieurs agences Adigo sur ses territoires, à Montreuil et à La Réunion, ainsi que des Espaces Adie Conseil en Normandie.

En 2016, un nouveau cap a été franchi, puisqu'avec ses consœurs, les Banques Populaires s'engagent à continuer d'être le premier réseau financeur des microcrédits de l'Adie avec 28% de couverture de leur production. Depuis

2014, la BRED s'implique auprès de l'Adie sur ses territoires en étant mécène de nombreux prix comme Créadie ou encore Créajeunes, tout en étant partie prenante dans la logistique de ces concours en tant que membre du jury ou coach des candidats.

La Fondation de la 2^e Chance

La Fondation de la 2^e Chance (F2C) a pour objet d'accompagner des personnes de 18 à 62 ans, ayant traversé de lourdes épreuves de vie et aujourd'hui en situation de grande précarité, mais manifestant une réelle volonté de rebondir. Elle accompagne financièrement les projets de création/reprise ou de formation dont l'objectif est de mener à bien un projet professionnel réaliste et durable: formation qualifiante, création ou reprise d'entreprise. La BRED, membre du conseil d'administration de la fondation est partenaire de longue date de la F2C, en s'impliquant concrètement auprès des lauréats et des candidats (élaboration des dossiers, coaching des personnes...).

Le financement participatif (crowdfunding)

Babyloan

La BRED est co-créateur et partenaire de Babyloan. Sur le site *Babyloan.fr*, les internautes peuvent aider une personne en lui prêtant une somme d'argent de façon désintéressée. Le microcrédit est un crédit de faible montant, avec intérêts, accordé à des micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès aux services financiers traditionnels.

Ce faible emprunt permet aux populations exclues du système bancaire classique de créer ou de développer une activité génératrice de revenus. Le microcrédit a un fort impact en termes d'augmentation du pouvoir économique des bénéficiaires, de réduction de l'exclusion et de la vulnérabilité aux chocs économiques, mais il doit se comprendre avant tout comme un outil d'émancipation et d'autonomisation des populations.

Sur le site *bred.societaires.fr*, les sociétaires de la BRED votent régulièrement pour des projets de micro-entrepreneurs du Sud via la plateforme Babyloan. Ces projets sont financés grâce à un fonds qui avait été constitué par les collaborateurs de la BRED.

En 2016, la BRED a participé à la Fondue Solidaire qui s'est déroulée au Palais Brongniart, à Paris. Un événement très ludique et convivial visant à sensibiliser le public sur les enjeux de la microfinance dans le monde.

Soutien à l'entrepreneuriat individuel

Femmes Business Angels

La BRED et le réseau des Femmes Business Angels ont signé un accord pour aider les jeunes entreprises à se développer. Cette collaboration vise à aider les porteurs de projets dans la création ou le développement de leur entreprise.

Une fois la levée de fonds terminée, l'entreprise a besoin de l'appui d'une banque pour fonctionner au quotidien et pour financer son cycle d'exploitation. La BRED reçoit les créateurs et détermine avec eux les conditions d'une entrée en relations, ce qui représente pour les jeunes start-up concernées un véritable tremplin. FBA et la BRED affirment ainsi leur engagement en faveur de la création et du développement des entreprises.

Réseau Entreprendre pour Apprendre

Ce réseau sensibilise les jeunes de 8 à 25 ans à la création d'entreprise et à l'importance de tisser des liens entre leurs connaissances et l'utilisation de celles-ci dans tout milieu professionnel. Très attachées à la transmission des savoirs, la BRED et la FNBP s'investissent de tout cœur auprès de ces jeunes et les aident aussi bien à développer leur autonomie, leur responsabilité, leur créativité et la prise d'initiatives que l'acquisition de nouvelles connaissances & compétences de la vie économique.

Le Salon « Révélation artisanat d'art »

La BRED et la Fédération des Banques Populaires participent au Salon Révélation, qui se déroule au Grand Palais, à Paris, afin de mettre en lumière ses lauréats artisans d'art. Cette année, une conférence sur le thème de l'innovation, une nécessité pour l'artisan d'art, tant dans son rapport à la société que dans sa relation à la matière. En présence d'André Joffre, Président de la Fondation, la conférence a été animée par Gérard Desquand, Président du Jury Artisanat d'Art, et a permis de découvrir les démarches innovantes de lauréats de la Fondation.

2.3.3 Soutien et accompagnement des associations locales

BRED encourage les initiatives de cohésion sociale au travers d'une politique de mécénat active, sélective et pérenne. Nous soutenons différents acteurs locaux soit directement, soit au travers de la Fédération Nationale des Banques Populaires qui joue le rôle de relais pour des actions mobilisant l'ensemble des Banques Populaires. Nos aides sont constituées par des dons, des appels aux dons ou la distribution de la taxe professionnelle. Nos collaborateurs s'investissent également dans un certain nombre de ces initiatives, dans le cadre d'un mécénat de compétence. Nous facilitons la communication de ces associations auprès de nos clients et sociétaires sur notre site bred-societaires.fr

Insertion et égalité des chances

De plus en plus de personnes fragilisées se retrouvent dans des situations difficiles qu'elles ont beaucoup de mal à surmonter et qui ne facilitent pas leur retour comme acteur économique à part entière. Nous apportons donc notre aide à un certain nombre d'organismes dont la mission est de promouvoir des solutions d'accompagnement qui favorisent la réinsertion ou qui proposent des activités créatrices d'emploi et utiles à la collectivité.

Si l'égalité des chances est évidemment nécessaire en termes d'efficacité économique, c'est aussi une urgence morale, tout autant qu'un impératif en termes de paix civile. C'est pourquoi nous travaillons beaucoup, dans la mesure de nos moyens, sur l'égalité des chances à travers de nombreuses structures. Soutenir les jeunes méritants de tout milieu et de toute origine, faciliter leur parcours scolaire ou professionnel et les ouvrir aux valeurs de la citoyenneté est un devoir moral autant qu'une nécessité sociale et économique.

Le Café de l'Avenir

Aujourd'hui, 25% des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont touchés par le chômage en France. Face à ce constat, la BRED s'investit concrètement pour lutter contre ce fléau en associant ses collaborateurs aux actions du Café de l'Avenir. La BRED est membre de son Conseil d'Administration et est opérationnellement investie en tant que membre du bureau. Le Café de l'Avenir propose des rencontres mensuelles entre acteurs du monde de l'entreprise et jeunes à la recherche de leur premier emploi. Lors de ces entretiens, les accompagnateurs tentent de leur redonner confiance et construisent avec eux une véritable stratégie de recherche d'emploi. Depuis 10 ans, près de 3 500 d'entre eux ont pu être accompagnés par les 350 bénévoles du Café de l'Avenir.

Cette année, la BRED a été mécène de l'évènement autour des « 10 ans du Café de l'Avenir » sur le thème de l'avenir en France de l'emploi des jeunes qui s'est déroulé le 28 novembre 2016 à la Maison de Radio France.

L'AMEF

L'égalité des chances passe aussi par l'accès aux formations les mieux adaptées pour les jeunes. Ainsi, la BRED est membre du bureau de l'AMEF (association Métiers Entreprises et Formations).

Depuis près de 30 ans, cette association regroupe des bénévoles du monde de l'éducation et de l'entreprise ayant pour objectif de faciliter l'orientation, la formation et l'insertion professionnelle, à tous les niveaux et à tous les âges. L'AMEF récompense les parcours de jeunes méritants à l'occasion des Victoires de l'AMEF.

Cette année, la remise des 10^{ème} Victoires de l'AMEF a récompensé le 5 décembre 2016, des lauréats, qui ont eu le mérite et la volonté d'atteindre leurs objectifs professionnels par une formation en alternance.

La Fondation des Écoles de la 2^e Chance

La BRED soutient également la Fondation des Écoles de la 2^e Chance (E2C), créée par Edith Cresson, ancienne première ministre. Particulièrement investie dans ces écoles présentes sur son territoire, en Seine-et-Marne, dans le Val-de-Marne et à Paris, la BRED soutient financièrement les E2C via sa fondation et la taxe d'apprentissage.

Les E2C ont pour objectif d'assurer l'insertion professionnelle et sociale de jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire sans diplôme et sans qualification. Ces établissements, au système pédagogique sur mesure, leur permettent de suivre des formations en alternance dans les entreprises partenaires et d'accéder au marché de l'emploi. La BRED propose aux élèves des séances de découverte des métiers de la banque et des conseils relatifs à la gestion d'un budget.

En 2016, en collaboration avec le conseil régional, la direction régionale de la BRED Réunion a organisé l'anniversaire des 5 ans de l'École de la 2^{ème} chance Réunion. Un événement très convivial qui a pu mettre en avant les valeurs coopératives de la BRED et son implication dans le développement de la région et l'accompagnement sociétal.

La Fondation HEC

Partageant un même engagement pour la transmission des savoirs, de l'égalité des chances et de la mobilité sociale, la BRED et la Fondation HEC se sont associés en 2015 dans un partenariat pour le financement des études des élèves boursiers. La Fondation HEC s'investit également dans le projet Frateli qui accompagne les étudiants à fort potentiels d'origine modeste, par ricochet la BRED participe à ce programme de parrainage.

La Fondation «Un Avenir Ensemble»

La BRED a noué un partenariat avec la Fondation «Un Avenir Ensemble» qui fédère les décorés (des deux Ordres nationaux et de la Médaille Militaire) et qui permet à des jeunes lycéens méritants, issus de milieux modestes ou défavorisés, de bénéficier d'un accompagnement (parrainage, aide financière) pour augmenter leurs chances de réussite scolaire et favoriser leur entrée dans la vie active.

L'Internat de la Réussite

Sur ses territoires d'outre-mer, la BRED apporte un soutien financier à l'Internat de la Réussite Martinique qui permet aux étudiants, collégiens et lycéens, issus de familles socialement défavorisées, ayant des difficultés pour étudier de travailler dans de meilleures conditions (un encadrement pédagogique et éducatif personnalisé et un hébergement adapté. Et pouvoir concourir aux grandes écoles.

Ce partenariat, dans la durée porte ses fruits : en 2016, 50% des élèves de 2^{ème} année ont intégré une grande école d'ingénieurs ou une école commerce. Et 24% ont poursuivi leurs études en université.

Harmonie Mékong

En Asie, la BRED est notamment implantée au Cambodge et au Laos. Sur ce territoire, à l'instar de ce qui peut être fait en métropole ou en outre-mer, elle soutient l'association Harmonie Mékong, créée en 2009 qui a pour vocation

d'encourager les initiatives en faveur du développement durable, dans le secteur de l'agriculture biologique, par exemple. Harmonie Mékong s'attache à développer la diversité culturelle et l'enseignement du français avec la mise en place d'écoles et de bibliothèques.

Académie Christophe Tiozzo

La BRED est mécène de l'Académie Christophe Tiozzo. Ce dernier, boxeur, champion du monde poids super moyen WBA en 1990, a créé cette académie en 2008 avec le soutien de Thomas Piquemal, alors directeur financier d'EDF, pour faire de la boxe anglaise une activité au service de l'insertion sociale et professionnelle en s'appuyant sur les vertus éducatives véhiculées par le sport. La BRED a financé des activités pour accompagner des jeunes pendant les vacances d'été.

Cette année notre soutien a permis à près de 900 jeunes de participer à des stages.

L'US Créteil Voile

L'insertion passe également par le sport. La BRED, au travers de l'action de ses agences, soutient de nombreuses associations sportives où les jeunes sont amenés à se construire par l'effort et le dépassement de soi. Le sport favorise l'esprit d'équipe tout en développant les valeurs coopératives. L'éducation par le sport permet d'accroître l'ouverture d'esprit de jeunes adolescents en favorisant la cohésion, la mixité sociale et scolaire. Par exemple, la BRED est au côté de l'US Créteil Voile, son aide permet l'achat de tenue de voile : combinaisons, bottillons qui sont attribués aux jeunes pour que les stages se passent dans de bonnes conditions. Le financement d'une partie du déplacement pour que les enfants les moins fortunés puissent profiter des stages avec leurs amis.

La Caraïbe Race

Cette année, les collaborateurs de BRED Espace outre-mer ont participé à la Caraïbe Race. Cet événement dure tout un week-end : courses et animations aux saveurs des Caraïbes dans le Bois de Vincennes font la joie des participants. Les bénéfices de l'opération permettent de soutenir de jeunes sportifs d'outre-mer qui, faute de moyen, ne persistent pas dans leur discipline.

Accueil aux Familles et Insertion

La BRED a élargi, cette année entre autre, son réseau de partenaires qui œuvre dans le domaine de l'accompagnement et de l'insertion. C'est l'objet de l'association Accueil aux Familles et Insertion qui permet aux personnes en difficultés : soutien psychologique, alphabétisation, réinsertion professionnelle, gestion des budgets lutte contre la précarité énergétique œuvre en faveur de l'accueil et de l'intégration dans la société de personnes et de familles dans le besoin.

Culture et Éducation

La culture est une force motrice du développement et une démarche vitale pour notre vie en société parce qu'elle favorise le mieux-vivre, le lien social et l'attractivité du territoire. Placer la culture au cœur du développement est donc un investissement capital. Dans cette logique, en soutenant un certain nombre d'initiatives culturelles et artistiques, la BRED participe activement à la vie des territoires.

Initiatives de BRED It en Thaïlande

BRED IT mobilise ses collaborateurs en faveur des enfants défavorisés et du manque de structures scolaires en Thaïlande. En 2016, BRED IT s'est investie pour soutenir l'école de Wangbua dans la province du Petchaburi. Le soutien a pris la forme de dons de livres, de jouets, de nourriture et de vêtements pour les enfants.

Les Nocturnes de l'Économie

La BRED a co-créé en 2015 les Nocturnes de l'Économie. Cette année en mars 2016, a eu lieu le second opus de l'événement à l'université Paris Dauphine, sur le thème «Réinventer l'éducation pour la société de demain». Ces rencontres ont pour objectif de permettre aux étudiants de mieux comprendre les enjeux économiques de leur vie quotidienne comme les grandes mutations économiques et sociales du monde.

Les 3^{ème} Assises Internationales de la Coopération et du Mutualisme

Chaque année cette manifestation, soutenue par la BRED, organise des travaux sur des thématiques liés au secteur de l'ESS.

Responsables d'entreprises mutualistes et coopératives, parmi les plus influents, viennent dialoguer avec des enseignants chercheurs, décideurs et acteurs économiques sur des enjeux majeurs pour notre société. En 2016, la thématique était «Mutuelles et coopératives au cœur de la croissance».

La Fondation Flaubert

La BRED est membre fondateur de la Fondation Flaubert de l'Université de Rouen qui a pour objectif de participer au rayonnement culturel de la région. Cette fondation, née à la fin de l'année 2013, organise des manifestations culturelles, artistiques et scientifiques territoriales dont l'objectif est d'accroître le rayonnement national et international de la Haute Normandie afin de rendre cette région plus attrayante et de renforcer les échanges internationaux.

Muséum national d'Histoire Naturelle

La BRED a soutenu cette année, l'exposition «Madibenthos» qui s'est déroulée du 5 septembre au 11 octobre au Muséum national d'Histoire Naturelle, à Paris, faisant état d'un inventaire de la faune et de la flore marine sur les côtes martiniquaises, territoire sur lequel opère la BRED. Soutenir le Muséum, institution dépositaire d'une mémoire unique au

monde et porteuse d'un héritage scientifique très fort, c'est s'associer à des programmes de culture scientifique et technique à l'intention de tous les publics.

La Fondation Alliance Française

Implantées sur les cinq continents, plus de 800 Alliances font vivre la langue et la culture française auprès d'un demi-million d'étudiants installés dans 135 pays. La BRED est à la fois le partenaire bancaire privilégié, accompagne près de 200 Alliances Française dans le monde, mais elle est également mécène des colloques organisés par la Fondation Alliance Française. Être associé à l'Alliance française, c'est promouvoir les valeurs de solidarité et d'ouverture au monde chères à la BRED.

Fonds de dotation Françoise Giroud

Le fonds de dotation Françoise Giroud a été créé le 7 janvier 2011. Il a pour principal objet de promouvoir et défendre les principes déontologiques du journalisme, conserver tous les éléments relevant du patrimoine historique et sociologique du journalisme, et défendre l'œuvre littéraire et journalistique de Françoise Giroud. La BRED soutient cette action qui agit pour la liberté d'expression.

Le Ratriat

Très localement, la BRED sait aussi soutenir les actions de quartier. Pour exemple, depuis 15 ans, elle soutient l'association Le Ratriat qui anime et fait vivre le quartier de Ménilmontant.

Chaque année, dans les locaux de l'association, au théâtre de Ménilmontant ou dans divers autres lieux du 20^{ème}, l'Association organise des expositions (sculpture, peinture, photographie, laques), des animations de rue (concerts, pièces de théâtre, spectacle de marionnettes, crieur public).

Les Douze Courts de Minuits

Il s'agit d'un festival de courts métrages tout à fait unique, en son genre: tout le monde est investi et vote pour les lauréats, le public et les professionnels du cinéma. Depuis sa création, il est, entre autres, soutenu par la BRED, l'objectif étant de faire connaître au public des œuvres souvent méconnues car très peu médiatisées ou réservées à des festivals professionnels. Mettre ainsi un coup de projecteur sur leurs auteurs et les encourager, ou partager tout simplement la passion du cinéma, cela enrichie aussi la sphère culturelle dont la société a besoin.

Le Cercle Orchestre de Paris

Cette année la BRED est devenue mécène du Cercle Orchestre de Paris qui est un fonds de dotation réunissant les particuliers qui souhaitent soutenir l'Orchestre de Paris dans l'ensemble de sa politique artistique et culturelle. Ce fonds permet notamment à l'Orchestre de développer des actions en direction du jeune public, auprès de jeunes issus de milieux défavorisés mais aussi dans le domaine de la santé et du handicap.

Les Musicales de Bagatelle, Classique au vert

Les festivals de musique jalonnent la vie des Banques Populaires grâce à leur Fondation d'entreprise commune, la Fondation d'entreprise Banque Populaire qui est une référence dans le monde de la musique classique. Ainsi, la BRED s'associe naturellement aux festivals annuels que sont «Les musicales de Bagatelle» ou «Classique au vert». Elle participe ainsi à la renommée de ces événements et y invitent ses sociétaires.

L'Université de Lyon

La BRED a signé, en 2015, une convention de partenariat avec l'Université de Lyon souhaitant s'associer aux réflexions sur des sujets économiques qui interpellent les citoyens, dans le cadre des Journées de l'économie. Les débats, échanges et colloques, auxquels participent les experts de la BRED permettent d'analyser les sujets conjoncturels tels que la politique climatique, l'économie du terrorisme, l'avenir des retraites ou les migrations internationales

La Jeunesse au Plein Air

Présente au lancement de la campagne annuelle de la Jeunesse au Plein Air, la BRED participe à l'action de cette confédération d'associations laïques qui agit en France pour promouvoir le droit aux loisirs des enfants et des jeunes défavorisés ou en situation de handicap. La JPA encourage l'égalité des chances en aidant près de 20000 enfants à partir en vacances chaque année.

Solidarité Laïque

Largement présente dans le secteur de l'enseignement, par son partenariat avec la CASDEN, la BRED apporte son soutien à Solidarité Laïque, association reconnue d'utilité publique depuis 1991. Regroupant 55 organisations liées à l'enseignement public, son but est d'œuvrer en vue du respect des droits fondamentaux, en France et dans le monde. Elle est notamment porte-parole de la campagne mondiale pour l'éducation.

Santé et recherche

Fondation pour la Recherche sur Alzheimer

La BRED propose à ses nouveaux clients de soutenir la Fondation pour la Recherche sur Alzheimer grâce à son dispositif de parrainage solidaire.

Cette fondation a pour mission de permettre à de nombreux pôles de recherche, en France et en Europe, de travailler en synergie dans la lutte contre la maladie d'Alzheimer.

Fondation ARC pour la Recherche sur le Cancer

La BRED soutient la Fondation ARC pour la Recherche sur le Cancer, par le biais du lancement des cartes BRED&Moi ARC et BRED&Moi Octobre Rose. Cette

dernière affiche le célèbre ruban rose, emblème de la lutte contre le cancer du sein. Depuis sa création, l'association a choisi de devenir l'un des acteurs majeurs du soutien de la recherche en cancérologie.

Gala La ligue contre le cancer

La BRED est mécène régulière de gala de charité. La Lutte contre le cancer est un combat majeur en termes de santé public. Il s'agit de financer la recherche afin sauver des vies. Nos sociétaires sont associés régulièrement, en tant qu'invités à ces événements caritatifs.

Odyssea

Sur ses territoires, la BRED participe régulièrement à la course Odyssea Réunion. Cette année, la course s'est déroulé le week end du 5 novembre et a battu son record avec plus de 17 000 personnes réunies sous la bannière rose de la lutte contre le cancer du sein à La Réunion.

Cette mobilisation sans précédent dans l'île pour une manifestation sportive et caritative a permis de récolter 125 000 euros de dons dans une ambiance festive et conviviale. Les collaborateurs de la BRED y sont très impliqués, grâce aux valeurs partagées de solidarité

cHeer uP!

La BRED est partenaire de cHeer uP!, fédération de 15 associations d'étudiants de grandes écoles dont l'objectif est d'accompagner les adolescents et jeunes adultes atteints de cancer dans la réalisation de leurs projets.

Depuis 2003, cHeer uP! mobilise les compétences de 350 étudiants bénévoles issus de 16 écoles différentes, ainsi que d'un réseau d'experts qui viennent à l'hôpital, directement au chevet des malades. La BRED apporte un soutien principalement logistique à cette fédération, en mettant à disposition ses salles de réunion.

Médecins Sans Frontières

En 2003, la BRED a participé à l'un des premiers dispositifs originaux de parrainage en partenariat avec MSF. Depuis quarante ans MSF porte secours aux populations en détresse, victimes de catastrophes naturelles ou de situations de belligérance, dans le respect des valeurs de solidarité, chères à la BRED.

Solidarité

Parrainage

La proximité étant l'une des valeurs essentielles de la BRED, nous proposons un dispositif de parrainage solidaire: lorsque nos clients parrainent un proche pour une ouverture de compte, la BRED reverse 5€ à l'une des associations suivantes: Médecins Sans Frontières, la Fondation pour la Recherche sur Alzheimer et la Jeunesse au Plein Air.

Habitat et Humanisme Île-de-France

La BRED apporte son soutien à l'association Habitat et Humanisme Île-de-France qui lutte contre le mal logement. Couvrant 66 départements en France, «Habitat et Humanisme» permet aux personnes en difficulté d'accéder à un logement décent, à faible loyer, et de bénéficier d'un accompagnement favorisant une véritable insertion. Dans une démarche de développement responsable, la BRED lutte contre l'exclusion, c'est dans cette logique que la banque soutient l'association.

La Fondation BRED

Cette année, la Fondation BRED a remis cinq prix distinguant des associations œuvrant dans le domaine de la solidarité et du développement local. Cette année, les prix ont été principalement attribués à des structures qui œuvrent dans le domaine de la culture «Théâtre du corps Piétragalla», «Destination Brie et Provinois», «l'association ASMA».

3. UNE ENTREPRISE RESPONSABLE DANS SES PRATIQUES INTERNES

La BRED, consciente que son premier périmètre de responsabilité est interne, intègre la prise en compte de critères sociaux et environnementaux dans son fonctionnement quotidien à travers une triple approche :

- une gestion responsable et engagée de ses salariés,
- la maîtrise de ses impacts environnementaux directs,
- l'accompagnement de ses fournisseurs dans une démarche de responsabilité sociale, environnementale et sociétale.

3.1 Les collaborateurs, acteurs de la construction et du développement

Dans un secteur en profonde mutation, nous devons adopter une stratégie créatrice de valeur pour la communauté des hommes et des femmes qui travaillent à la BRED. Former, valoriser nos collaborateurs, faire en sorte qu'ils puissent être en constante évolution professionnelle et avoir plaisir à travailler.

Améliorer la satisfaction professionnelle du personnel, mieux ajuster le management à la réalité concrète, entreprendre des actions de formation adaptées aux enjeux,

RÉPARTITION DES EMBAUCHES*

	2016		2015		2014(*)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Contrat						
CDI hors alternants	280	52,2%	232	44,1%	240	62,7%
CDD hors alternants	94	17,5%	115	21,9%	65	16,9%
Alternance ; contrat de professionnalisation	162	30,3%	178	34,0%	80	20,4%
TOTAL	536		525		385	

(*) Hors International

permettre une meilleure adaptabilité aux changements, contribuer à la qualité du dialogue social et agir pour le bien-être des salariés sont autant de bonnes manières de faire progresser la compétitivité et la performance de l'entreprise. Notre politique sociale repose sur un investissement important en formation, un dialogue social permanent de qualité et une organisation qui développe l'employabilité, favorise l'autonomie en même temps que la reconnaissance collective, via un haut niveau d'épargne salariale.

C'est dans cette logique que la BRED développe une politique de relations humaines qui s'appuie sur trois ambitions constituant un axe fort de sa politique RSE :

- La valorisation de tous les talents et la fidélisation des collaborateurs grâce à une politique de promotion, un environnement salarial favorable et à un investissement continu et significatif en formation ou autoformation,
- Le respect des différences et de l'égalité des chances dans tous les domaines du management et de la gestion des ressources humaines,
- La satisfaction au travail grâce à un dialogue social de qualité, des conditions de travail favorables et une organisation non centralisée qui favorisent l'autonomie en même temps que la reconnaissance collective.

Les différents tableaux présentés dans cette section illustrent la prise en compte et l'évolution généralement favorable de ces ambitions.

3.1.1 Un recrutement et une politique d'emploi active

De bac+3 à bac+5 et plus, avec ou sans expérience, la politique de recrutement de la BRED vise à intégrer les compétences nécessaires à son développement, aux évolutions des métiers et au renouvellement des effectifs.

La BRED embauche sur tous les métiers de la banque, notamment dans la filière commerciale pour accompagner ses clients sur tous les marchés où elle est présente : particuliers, professionnels, entreprises. Des expertises dans les domaines des risques, de l'audit, de la finance et de l'informatique sont aussi parallèlement recherchées.

Grâce à la richesse des métiers et des parcours de formation, une multitude d'opportunités professionnelles permet de répondre aux motivations et compétences de chacun.

RÉPARTITION DES EMBAUCHES PAR CATÉGORIE ET PAR GENRE*

	2016	2015	2014
Non Cadre / cadre			
Effectif non cadre	75,4%	82,6%	81,0%
Effectif cadre	24,6%	17,4%	19,0%
Femme/Homme			
Femme	55,4%	53,6%	49,2%
Homme	44,6%	46,4%	50,8%

(*) Hors International

La BRED est une entreprise qui continue d'embaucher selon un rythme constant avec pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Pour cela, la BRED a accentué sa politique de contrats en alternance en accueillant 190 jeunes en 2016 contre 176 en 2015.

Dans cette politique d'embauche, l'égalité des chances, l'insertion des personnes en situation de handicap et la lutte contre les discriminations à l'embauche sont des enjeux de responsabilité sociale et sociétale appliqués directement au processus de recrutement.

Convaincue que la mixité au sein de l'entreprise constitue un facteur de complémentarité, de cohésion sociale et de richesse, la BRED essaie d'équilibrer les embauches entre les femmes et les hommes.

La politique d'emploi de la BRED est sous-tendue par une perspective d'emploi à long terme de ses salariés qui se retrouve dans la proportion élevée de contrat à durée indéterminée (97,4%) confortant son souhait de s'inscrire dans une perspective d'employeur socialement responsable.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE ET TYPE DE CONTRAT

	2016		2015		2014	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Contrat						
Effectif non cadre	2 280	52,2%	2 297	52,7%	2 320	53,3%
Effectif cadre	2 092	47,8%	1 999	47,3%	1 988	46,7%
Total Effectif, non compris alternance	4 372	100%	4 296	100%	4 308	100%
CDI non compris alternance*	4 259	97,4%	4 206	97,9%	4 206	98,3%
CDD non compris alternance*	113	2,6%	90	2,1%	102	1,7%
Alternance; contrat de professionnalisation	190		176		98	
TOTAL DES EFFECTIFS (tous types de contrat)	4 562		4 472		4 406	

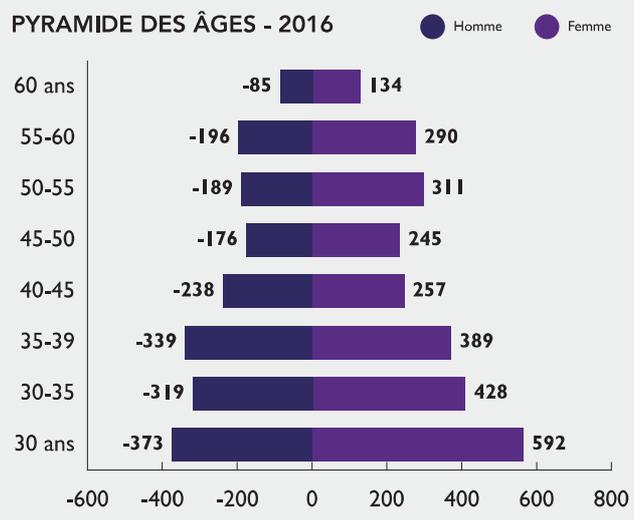
(*) Le % est calculé sur le total des effectifs hors alternants sur le périmètre du rapport (cf 4.4 Périmètre du reportage)

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

	2016	2015	2014
Métropole	3 382	3 378	3 281
Outre-mer	780	724	756
International	400	370	369
TOTAL	4 562	4 472	4 406

Total des effectifs du périmètre du rapport RSE
(cf 4.4 Périmètre du reportage)

La BRED inscrit son action dans une politique de maîtrise de ses effectifs qui a pour effet de renforcer une répartition équilibrée de la pyramide des âges qui la préserve de sorties massives, pour cause de départ en retraite, avec 64,4% de l'effectif ayant moins de 45 ans et seulement 4,8% plus de 60 ans.



Toutes les conditions sont mises en œuvre pour faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs (accueil, informations sur l'entreprise, projet, ...), ou pour proposer des perspectives de progression motivantes (entretiens

individuels d'évaluation, capacité d'évolution, rémunération). Certains salariés choisissent néanmoins de quitter l'entreprise (démission) ou partent à la retraite (22,8% des motifs de départ).

RÉPARTITION, PAR MOTIF, DES DÉPARTS DES COLLABORATEURS EN CDI

	2016		2015		2014	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Démissions	117	34,7%	108	30,7%	83	25,2%
Licenciement	68	20,2%	52	14,8%	49	14,9%
Mutation	21	6,2%	16	4,5%	16	4,9%
Retraite	77	22,8%	98	27,8%	115	35,0%
Rupture conventionnelle	11	3,3%	14	4,0%	9	2,7%
Rupture période d'essai	38	11,3%	59	16,8%	52	15,8%
Décès	5	1,5%	5	1,4%	5	1,5%
TOTAL	337	100,0%	352	100,0%	329	100,0%

3.1.2 Valorisation des talents, développement des compétences et fidélisation des collaborateurs

Entretien annuel

Une fois par an, il appartient au responsable hiérarchique direct, qui évalue en permanence la qualité du travail fourni par son collaborateur, d'expliquer son appréciation au cours d'un entretien et de la formaliser sur un support écrit dématérialisé. Il s'agit là d'un acte de management essentiel pour motiver, évaluer la réalisation des objectifs, suivre l'évolution des compétences en rapport avec l'activité, repérer les besoins de formation, recommander formellement et suivre les améliorations à apporter, prévoir les évolutions possibles et participer ainsi aux orientations de carrière des collaborateurs placés sous sa responsabilité.

L'entretien est ainsi périodiquement l'occasion d'un dialogue privilégié entre le collaborateur et son responsable, centré sur l'activité et sur la base d'éléments concrets (faits mesurables, données objectives).

Cet entretien annuel constitue pour le collaborateur un vecteur de progrès et l'occasion d'être acteur de sa propre évolution professionnelle. Pour la BRED, ces entretiens constituent un support indispensable préparant chaque étape importante de la vie professionnelle de chaque salarié: formation, mobilité, progression de carrière, révision de situation et promotion.

Formation

Attachée à la qualité du service rendu à ses clients ainsi qu'à la qualité de vie au travail de ses salariés, la BRED offre un dispositif d'intégration et de formation adapté aux besoins

de chaque nouveau collaborateur qui pourra bénéficier d'une richesse de parcours professionnels essentielle pour sa carrière.

Cette démarche, qui repose sur la fidélisation des collaborateurs en développant leur professionnalisme, est renforcée par un dialogue de concertation constructive avec les collaborateurs, les instances représentatives élues du personnel et les organisations syndicales.

Dans ce cadre, toutes les directions de la BRED s'attachent à mener une politique responsable des Ressources Humaines:

- respectueuse des personnes dans toutes leurs diversités,
- et résolument orientée vers la valorisation des compétences et l'opportunité pour chacun de réaliser un parcours professionnel enrichissant et motivant.

Les compétences mises au service de nos clients garantissent durablement le développement personnel de tous nos collaborateurs

Notre politique de formation concourt directement à soutenir l'efficacité professionnelle au service de la satisfaction de la clientèle et au développement de l'ensemble de nos collaborateurs.

La BRED s'appuie sur l'ensemble des compétences de ses collaborateurs qui, en contrepartie, peuvent tous y trouver autant d'opportunités de carrière attractives et renforcer par là même la motivation et l'accomplissement personnel.

Pour apporter la meilleure expertise possible à nos clients, nous avons revisité l'ensemble de nos parcours de formation pour les conseillers en agence, les conseillers patrimoniaux

ou encore les conseillers entreprises. Ils bénéficient tous des formations les mieux adaptées. Il en a été de même sur tous nos autres métiers back, middle et front.

Nous avons créé, avec HEC, «l'Ecole de Management BRED - EMB» pour permettre à l'ensemble des 750 managers du Groupe BRED de mieux encore accompagner leurs équipes vers la réussite individuelle et collective. L'EMB a ainsi ouvert ses portes à Paris-Joinville, Saint-Denis de la Réunion et Fort-de-France, suivront également Nouméa et Bangkok.

En développant son effort de formation à près de 6.5% de la masse salariale, et avec près de 95% de salariés ayant bénéficié d'au moins une formation, la BRED se situe bien au-delà de la moyenne du secteur, autour de 4%⁽¹¹⁾, et de l'obligation légale de 1%. Le volume d'heures consacrées à la formation en 2016, soit 198 801 heures à comparer à 170 023 heures en 2015, témoigne de l'effort soutenu du Groupe BRED pour former ses collaborateurs dans un secteur bancaire évolutif et exigeant.

La BRED a formé 3 721 collaborateurs en 2016.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE COLLABORATEURS AYANT SUVI AU MOINS UNE FORMATION PAR SEXE ET PAR CATÉGORIE

	2016			2015			2014		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Non Cadre	1 325	657	1 982	1 314	635	1 945	1 230	594	1 824
Cadre	824	915	1 739	828	939	1 767	774	854	1 628
TOTAL	2 149	1 572	3 721	2 142	1 574	3 716	2 004	1 448	3 452

Le développement des compétences nécessaires à l'activité

L'objectif d'assurer la compétence individuelle et collective des équipes au service des clients exige d'adapter de façon permanente les compétences techniques de nos collaborateurs à l'évolution des modes relationnels attendus par nos clientèles, par un renforcement des qualifications et une professionnalisation dans les fonctions occupées.

Ainsi en 2016, la BRED a eu à cœur de poursuivre ses efforts de formation en faveur du développement de la qualité du service à la clientèle, notamment en garantissant à ses collaborateurs une parfaite maîtrise de l'offre commerciale, dans un contexte de sophistication réglementaire et fiscale permanent.

Au travers d'une politique de formation active et diplômante, La BRED témoigne de son ambition à garantir à ses salariés employabilité et mobilité, tout au long de leur parcours professionnel. L'offre de formation profite ainsi à leur perfectionnement continu, notamment dans les métiers commerciaux, où la clientèle est en demande de conseils personnalisés de plus en plus pointus.

Pour exemple, 31 collaborateurs ont réussi avec succès leur formation diplômante.

Des actions complémentaires destinées à favoriser l'égalité salariale et à faciliter l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Cet engagement de politique responsable du développement des ressources humaines s'exprime également dans les plans de formation, par :

- l'attention particulière accordée aux dispositifs d'intégration des nouveaux collaborateurs ;
- des actions de sensibilisation des managers et des collaborateurs à la conduite de changement relative aux évolutions des activités et, plus globalement, aux possibilités de se former tout au long de la vie professionnelle ;
- l'accompagnement de chaque salarié, tant dans son adaptation à la transformation de son métier, que dans la préparation à poursuivre son évolution professionnelle ;

Sensibilisation des salariés menée en matière de protection de l'environnement

Grâce à l'emménagement dans un nouvel immeuble où l'organisation du travail s'appuie sur des imprimantes collectives et non plus individuelles⁽¹²⁾ et un dispositif de tri sélectif centralisé par unité de travail, plus du tiers des effectifs de la BRED sont ainsi sensibilisés aux éco-gestes en entreprise. De plus les formations des collaborateurs en agences se faisant à Joinville, cette approche plus responsable se diffuse au sein de l'ensemble des équipes.

(11) <http://www.fbf.fr/fr/secteur-bancaire-francais/metiers-de-la-banque/chiffres-des/les-chiffres-de-la-formation-continue>

(12) Le nombre d'imprimante a sensiblement diminué, passant de 3 739 imprimantes individuelles à 2 164 et de 853 grosses imprimantes en 2014 à 486 en 2015

Rémunérations

Notre politique de ressources humaines est basée sur la connaissance des hommes et des femmes de l'entreprise et sur l'envie partagée de construire un parcours professionnel jalonné de rencontres, de formations et d'expériences permettant le développement des compétences. Si rencontrer, apprécier le collaborateur, détecter ses talents, ses points de progrès sont des actes essentiels pour constituer avec lui un parcours de développement favorisant son employabilité, la rémunération fait partie des indicateurs importants pour accompagner la valorisation des talents.

La BRED met en œuvre, chaque année, une procédure d'analyse et de révision des rémunérations individuelles et de leur évolution par rapport aux objectifs partagés avec

les collaborateurs. Cette politique de rémunération globale est conçue pour récompenser la performance individuelle mais aussi pour récompenser les contributions de chacun à la réussite de l'entreprise au travers de rémunérations collectives (variable, intéressement, participation) en s'attachant à assurer des promotions et révisions de salaire équitables entre les hommes et les femmes.

Les 4 objectifs de cette politique sont :

- Promouvoir pour tous les collaborateurs une politique adaptée en maintenant les équilibres économiques,
- Veiller à des rémunérations équitables et motivantes, reconnaissant la réussite individuelle et collective,
- Offrir un statut social attractif,
- Accompagner le management pour qu'il sache parler de rémunération.

PROMOTIONS / RÉVISIONS DE SALAIRE*

	2016		2015		2014	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Changement de niveaux	229	138	171	112	115	92
Changement de collèges	45	24	32	28	22	14
Nb de révisions individuelles de salaire	780	559	695	504	423	315
Révisions rapportées à l'effectif total	31,9%	32,8%	28,7%	30,0%	17,7%	19,2%

(*) BRED et filiales France

3.1.3 Diversité et égalité des chances

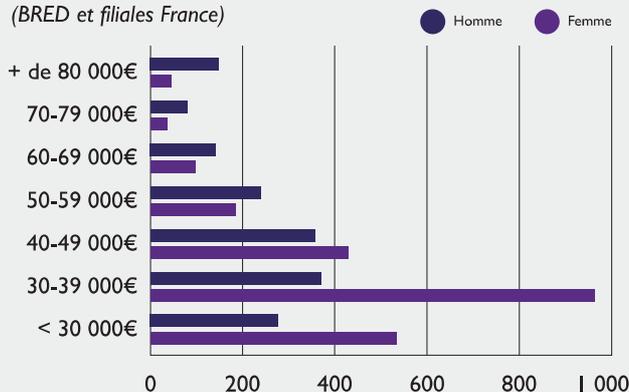
La diversité est une des forces de la BRED, que ce soit dans la recherche d'un équilibre hommes-femmes dans les embauches et dans les promotions comme dans la mixité sociale auprès de populations issues de la seconde génération.

Divers accords avec des structures universitaires, comme Paris-Est Créteil, ou encore la Sorbonne avec son opération Phénix, sont la concrétisation d'une démarche engagée de non-discrimination à l'embauche. C'est aussi le cas dans une politique d'emploi des travailleurs handicapés dans le respect des différentes chartes signées directement par la BRED ou respectant les termes des chartes signées par BPCE pour le compte des Banques Populaires.

Ces dispositions prohibent les discriminations fondées sur l'origine, le genre, la situation de famille, la maternité, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, les mœurs, l'orientation ou l'identité sexuelle, l'âge, les opinions politiques, les activités syndicales, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une religion déterminée.

RÉPARTITION DES EMPLOYÉS EN CDI, SELON LEUR NIVEAU DE SALAIRE ANNUEL BRUT, EN 2016

(BRED et filiales France)



Égalité Homme-Femme

Facteur de performance économique, l'égalité homme-femme est aussi un vecteur d'innovation et de progrès sociétal. Faire évoluer les mentalités, modifier les représentations sont au cœur du projet de la BRED. Depuis de nombreuses années, la BRED en fait un objectif prioritaire de sa politique de ressources humaines.

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes fait l'objet d'une attention particulière pour la BRED, avec des accords d'entreprise depuis 2008 en la matière, notamment dans les postes à responsabilité; ainsi avec un taux de 48,2% de femmes dans l'encadrement la BRED approche la parité chez les cadres.

Les femmes sont majoritaires dans l'effectif total, avec une répartition stable au cours des trois dernières années. En 2016, les femmes représentent 58,1% des collaborateurs sur la totalité du périmètre étudié. Cette répartition est différente selon les régions d'implantation: 56% en métropole, 70% outre-mer et un peu plus de 48% dans nos filiales à l'étranger.

EFFECTIF TOTAL PAR RÉGION ET PAR GENRE

	2016			2015			2014		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Métropole	1 472	1 910	3 382	1 451	1 927	3 378	1 412	1 869	3 281
Outre-mer	235	545	780	228	496	724	231	525	756
International	206	194	400	191	179	370	192	177	369
TOTAL	1 913	2 649	4 562	1 870	2 602	4 472	1 835	2 571	4 406

Total des effectifs du périmètre du rapport RSE (cf. 4.4: Périmètre du reportage)

TOUTES RÉGIONS - RÉPARTITION DES COLLABORATEURS PAR GENRE (HORS ALTERNANTS ET CDD)

	2016			2015			2014		
	Non Cadre	Cadre	Total	Non Cadre	Cadre	Total	Non Cadre	Cadre	Total
Femmes	67,6%	48,2%	58,1%	68,0%	47,7%	58,4%	68,3%	47,9%	58,8%
Hommes	32,4%	51,8%	41,9%	32,0%	52,3%	41,6%	31,7%	52,1%	41,2%
Total	100,0%								

La progression des femmes chez les cadres démontre la volonté de la BRED d'accompagner activement les femmes dans l'évolution de leurs responsabilités.

SALAIRE MOYEN ANNUEL DES CDI PAR GENRE

	2016		2015		2014	
	Non Cadre	Cadre	Non Cadre	Cadre	Non Cadre	Cadre
Salaire moyen, brut annuel hors intéressement et primes, BRED et filiales France						
Femmes	31 083 €	50 350 €	30 835 €	47 935 €	30 791 €	47 605 €
Hommes	30 672 €	60 343 €	30 229 €	54 426 €	30 364 €	54 038 €
Salaire moyen brut annuel, hors intéressement et primes, des entités internationales						
Femmes	11 475 €	40 715 €	10 480 €	45 696 €	nd	nd
Hommes	13 399 €	61 153 €	13 182 €	67 211 €	nd	nd

En matière salariale, il convient de différencier les salaires des équipes en France (métropole et outre-mer) de celles des filiales internationales.

En France, le salaire moyen pour les non-cadres entre les hommes et les femmes est quasiment identique. Pour les cadres, la différence est un salaire des hommes de 19,8% supérieur à celui des femmes.

Pour les entités internationales étudiées, on constate une différence, pour les non cadres, entre les hommes et les femmes; la différence entre les cadres et les non cadres est liée à un encadrement majoritairement expatrié.

Développer la mixité et la diversité : le Réseau « BRED Pluri'elles »

Créé début 2013, le réseau « BRED Pluri'elles » regroupe aujourd'hui un peu plus de deux cents femmes et hommes. Ce réseau constitue un lieu d'échanges où l'objectif est de favoriser l'accès des femmes à des postes de responsabilité, d'engager des actions concrètes visant à sensibiliser tous les acteurs de l'entreprise et de mettre en place un observatoire et jouer le rôle d'agitateur d'idées.

L'association BRED Pluri'Elles initie des réflexions conjointement avec les réseaux du Groupe BPCE ou d'autres réseaux attachés au développement de la mixité et de la diversité en entreprise.

Emploi de personnes en situation de handicap

L'emploi de personnes en situation de handicap fait l'objet d'une attention particulière de la BRED. Une mission Handicap a été créée en 2008 pour sensibiliser l'ensemble de l'entreprise et accompagner les actions d'insertion des travailleurs handicapés au sein des différents métiers de la banque.

Des actions de sensibilisation sont organisées tout au long de l'année sans forcément les limiter à la « semaine du Handicap ». En 2016, nous avons organisé une action de sensibilisation autour du travail et de l'emploi développé auprès du secteur adapté et protégé (EA/ESAT), sous la

forme ludique d'une « carte à gratter » digitale accessible à l'ensemble des collaborateurs. Le lot principal était une Handi'Box composée de petits produits élaborés par les entreprises du secteur adapté et protégé.

Ce type de communication, mis en place depuis 2014, a rencontré un très grand succès. Il permet de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs et notamment ceux éloignés des sièges parisiens.

Une sensibilisation au handicap auditif a été organisée avec le service de santé au travail du site de Paris Joinville, afin de sensibiliser les collaborateurs au bruit dans un milieu de travail ouvert.

EMPLOI DE PERSONNES DECLARÉES EN SITUATION DE HANDICAP

		2016	2015	2014	2013	2012
Emplois directs	Nombre de recrutements	3	4	3	11	5
	Nombre d'adaptations des postes de travail	12	12	16	15	-
Taux d'emploi (au sens de la DOETH)	Taux d'emploi direct	2,25%	2,30%	2,46%	2,28%	2,04%
	Taux d'emploi indirect	0,63%	0,55%	0,30%	0,33%	0,27%
Taux d'emploi global		2,88%	2,85%	2,76%	2,61%	2,32%

Accompagnement des seniors

La BRED accompagne les seniors dans l'évolution de leur carrière professionnelle puis les aide avant comme au moment de leur entrée en retraite, au travers de dispositifs spécifiques.

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre du contrat de génération qui a été adopté par la BRED et validé comme positif par l'inspection du travail reprenant certaines dispositions du plan d'action « seniors » 2012-2014, renouvelé en mars 2015, dans lequel la BRED s'engage notamment sur un objectif de maintien dans l'emploi de ses collaborateurs âgés de 55 ans et plus.

3.1.4 Satisfaction au travail

Organisation du travail

La direction de la BRED est soucieuse de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée de ses salariés. De manière générale, cela depuis près de vingt ans, les collaborateurs ont la possibilité d'exercer leur activité à temps partiel : en 2016, 9,0% des collaborateurs en CDI, dont 90,5% de femmes, ont opté pour un temps partiel.

C'est aussi la raison pour laquelle la BRED a mis en place, par accord d'entreprise au cours de l'année 2016, le télétravail afin de donner la possibilité aux collaborateurs dont le métier le permet de travailler, un ou deux jours par semaine, à distance depuis leur domicile.

Au sein de la BRED et de ses filiales de droit français, la durée du temps de travail relève d'accords signés avec les partenaires sociaux. C'est ainsi que la moyenne hebdomadaire du temps de travail rapportée à une base annuelle est comprise entre 37 et 39 heures, avec le cas échéant des mesures compensatoires portant notamment sur l'attribution de jours congés et RTT conduisant à une durée hebdomadaire moyenne du travail sur l'année de 35 heures.

Santé, Sécurité

La direction de la BRED est consciente de l'importance de développer une politique de santé et/ou de qualité de vie au travail pour sortir d'une simple approche de prévention des risques et favoriser aussi l'engagement durable des salariés.

C'est dans ce contexte qu'a été mis en place il y a quelques années déjà un Plan d'Actions contre le Stress au travail.

Au-delà par ailleurs des dépenses liées à nombre d'améliorations des conditions d'hygiène et de sécurisation des environnements de travail des collaborateurs, avec notamment l'appui de son service de santé autonome, la BRED a poursuivi en 2016 les dispositifs classiques de suivi et de prévention comme la visite médicale obligatoire tous les deux ans pour chaque collaborateur à l'occasion de laquelle est fait un point sur la santé et sur les conditions de travail.

Le service de santé au travail est, avec l'appui le cas échéant de l'assistante sociale de la BRED, un acteur privilégié au service des salariés pour déceler des situations à risque et intervenir lorsque nécessaire. Son rôle est en premier lieu

d'éviter toute dégradation de la santé du fait de l'activité professionnelle. Il peut être alerté et prendre les mesures qui s'imposent.

Il n'y a pas d'accord spécifique signé sur la santé au travail.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

	2016		2015		2014	
	Nombre	Nombre de journées perdues	Nombre	Nombre de journées perdues	Nombre	Nombre de journées perdues
Nombre de déclaration d'accidents du travail avec arrêt	91	1 894	91	1 990	118	2 200
Accident du travail	36	1 334	35	1 037	60	1 567
Accidents de trajet	55	560	56	953	58	633

Journées perdues en base de jours ouvrés – BRED et Filiales françaises

Aucun accident mortel n'a heureusement été à déplorer. Le taux de gravité et le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt sont suivis dans le cadre du Plan d'Actions contre le stress précité.

Sur le site intranet de la BRED, une rubrique spécifique est à la disposition de la médecine du travail pour prévenir sur un certain nombre de risques comme les troubles musculo squelettiques, la lutte contre le tabac ou les risques psychosociaux.

Par ailleurs, des formations sont régulièrement organisées pour préparer les nouveaux entrants qui rejoignent le réseau commercial à d'éventuelles agressions (incivilités, attaques à main armée). De même, la prévention des incivilités et leur accompagnement par la hiérarchie font l'objet d'un suivi et d'une mise à jour régulière portée à la connaissance de chaque collaborateur leur rappelant la conduite à tenir selon les circonstances rencontrées.

Conscient de l'importance de l'activité sportive et des activités culturelles dans la satisfaction au travail, la BRED facilite ces activités. Elle met ainsi des douches à la disposition des collaborateurs dans ses deux principaux sièges, ainsi que des salles à la disposition des collaborateurs participant à la chorale ou à la troupe théâtrale. Une association sportive BRED rassemble par ailleurs plusieurs disciplines.

Des zones de convivialité sont mises à la disposition des collaborateurs des sièges de Paris et Joinville, telles des cafeterias et zones de repos.

Absentéisme

Société de service, la BRED se doit d'agir sur les conditions de travail pour les améliorer afin de réduire l'absentéisme.

ÉVOLUTION DU TAUX D'ABSENTÉISME MALADIE

	2016	2015	2014
Taux d'absentéisme maladie	4,20 %	4,06 %	4,12 %

Le taux d'absentéisme global maladie hors maternité/paternité et autres absences pour congés notamment, reste stable autour de 4%.

Ce taux d'absentéisme maladie correspond au nombre de jours d'absences des collaborateurs de la BRED et de toutes ses filiales françaises au cours de l'année, en base calendaire, ramené à l'année.

Pour les implantations à l'étranger le taux est difficilement comparable à celui des implantations de métropole et outre-mer.

Dialogue Social

La BRED et ses filiales offrent à près de 5400 collaborateurs un environnement dynamique et des perspectives stimulantes. Celles-ci sont rendues possibles dans un groupe dont les activités reposent sur une grande diversité de métiers, d'implantations régionales et internationales, et sur une culture d'entreprise forte. 100% des collaborateurs travaillant en France sont couverts par une convention collective, très majoritairement celle de la Branche Banque Populaire.

En métropole et outre-mer, l'organisation des instances représentatives du personnel de la BRED se structure autour d'un comité central d'entreprise (CCE), de 6 comités d'établissement, de délégués du personnel sur 6 sites et de 4 CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

En 2016 le CCE a été convoqué deux fois en séance ordinaire et une fois en séance extraordinaire.

Le CHSCT a quant à lui été convoqué neuf fois. Ces échanges ont porté sur la poursuite de la modernisation du réseau de proximité (création d'agences multi-site, changement d'horaires, aménagement de l'accueil transactionnel, programme de rénovation d'agences et de création de nouveaux sites commerciaux, amélioration des conditions de travail).

RÉPARTITION DES CDI À TEMPS PARTIEL SELON LE STATUT ET LE GENRE

	2016			2015			2014		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Non-cadre	190	25	215	200	10	210	203	9	212
Cadre	140	9	149	135	25	160	127	16	143
TOTAL	330	34	364	335	35	370	330	25	355

RÉPARTITION DES CDI À TEMPS PARTIEL SELON LA DURÉE DU TRAVAIL

	2016			2015			2014		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Moins de 50 %	18	1	19	17	1	18	18	0	18
50 %	31	7	38	28	9	37	33	9	42
50 à 79 %	85	8	93	87	8	95	80	5	85
80 %	78	11	89	83	8	91	85	4	89
Plus de 80 %	118	7	125	120	9	129	114	7	121
TOTAL	330	34	364	335	35	370	330	25	355

Par ailleurs, lors des séances de négociation, quatre accords d'entreprise ont été signés en 2016 :

- Accord sur les salaires
- Accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Accord sur le Télétravail
- Accord relatif au travail des jours fériés dans le cadre du système Target 2.

Respect des Conventions de l'OIT

Dans le cadre de ses activités en France et à l'international la BRED s'attache au respect des stipulations des conventions de l'Organisation Internationale du Travail :

- Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession (cf. partie « diversité » de ce rapport)

Dans le cadre de ses activités à l'international, chaque entité du Groupe BRED veille au respect des règles relatives à la liberté d'association et aux conditions de travail.

Élimination du travail forcé ou obligatoire et abolition effective du travail des enfants.

Conformément à la signature et aux engagements pris dans le cadre du Global Compact, la BRED s'interdit de recourir au travail forcé, au travail obligatoire ou au travail des enfants au sens des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, quand bien même la législation locale pourrait l'autoriser. Cette obligation est précisée dans les contrats avec nos fournisseurs et sous-traitants.

(13) <http://www.eurest.fr/restauration/entreprise/politique-environnementale/eco-entreprise/23329>
<http://www.eurest.fr/restauration/entreprise/news-actualites?groupId=11902&articleId=1248370&version=1.0>

3.2 La réduction de notre empreinte environnementale directe

La BRED génère, dans son activité quotidienne, des impacts directs sur l'environnement même si, du fait de son activité tertiaire, la BRED a des impacts environnementaux limités. Néanmoins des axes de progrès peuvent être identifiés et des améliorations objectivées, en tenant compte de la nature de notre activité. Cette démarche, soutenue par le Comité de Direction de la BRED, est portée par la direction du développement durable.

Pour une banque disposant d'un réseau commercial, les enjeux portent principalement sur les déplacements, les bâtiments et les consommables : réduire les postes de consommation, augmenter la part des ressources renouvelables et améliorer le recyclage en aval sont les objectifs majeurs.

Plus spécifiquement, du fait de ses activités de services, la BRED n'est pas concernée par les enjeux relatifs à la prévention des nuisances sonores ainsi qu'à l'emprise au sol car la configuration de ses bureaux et ses locaux commerciaux, souvent à plusieurs étages, fait que son emprise au sol est inférieure à des activités industrielles souvent étendues sur un même plan.

De même, étant donné la nature de ses activités, la BRED n'est pas concernée par les enjeux liés à des rejets significatifs dans l'eau, l'air et le sol. Notre activité ne nous amène pas non plus à envisager des actions de récupération et de valorisation des denrées alimentaires pour éviter leur gaspillage. Il est à noter que la restauration sur nos deux sites principaux est sous-traitée par la société Eurest, un des acteurs majeurs de la restauration collective en France, qui encourage les consommateurs à se servir en fonction de leur appétit et présente des engagements contre le gaspillage alimentaire dans leurs restaurants⁽¹³⁾.

3.2.1 Économie circulaire

Même s'il n'existe pas actuellement de définition «normalisée» ni même stabilisée du concept d'économie circulaire⁽¹⁴⁾, on peut écrire que l'économie circulaire rompt avec le schéma traditionnel de production linéaire «extraire-produire-consommer-jeter», qui va directement de l'utilisation d'un produit à sa destruction.

L'économie circulaire substitue une logique de «boucle», où l'on recherche la création de valeur positive à chaque étape en évitant le gaspillage des ressources tout en assurant la satisfaction du consommateur.

L'économie circulaire doit ainsi viser globalement à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB, tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être. Il s'agit donc de faire plus et mieux avec moins.

L'économie circulaire est basée sur six éléments principaux :

- L'utilisation modérée et la plus efficace possible des ressources non renouvelables,
- Une exploitation des ressources renouvelables respectueuse de leurs conditions de renouvellement,
- L'écoconception et la production propre,
- Une consommation respectueuse de l'environnement,
- La valorisation des déchets en tant que ressources,
- Le traitement des déchets sans nuisance.

En sa qualité de banque et donc de financeur de l'économie, la BRED a un rôle à jouer d'appui du développement de l'économie circulaire en raison du potentiel que chacun s'accorde à lui trouver, pour stimuler la compétitivité, promouvoir une croissance économique durable et créer de nouveaux emplois même si, comme pour beaucoup d'entreprises encore, ce concept d'économie circulaire est un ensemble de réflexions nouvelles dont l'exploration est encore très partielle.

En revanche, on trouve déjà des éléments positifs dans le quotidien de la BRED qui relèvent de l'économie circulaire notamment :

Dans son rôle d'utilisateur :

- l'optimisation de ses consommations d'énergie et les mesures prises en matière d'efficacité énergétique;
- la prévention et la gestion des déchets;
- l'utilisation durable des ressources (eau, papier...).

Dans son rôle de producteur :

- Le relevé de compte électronique et la signature électronique de contrats dématérialisés
- La stratégie de la Banque sans Distance qui a pour conséquence, par la combinaison de l'utilisation de la banque sur Internet et le réseau d'agences, de favoriser la diminution de la consommation d'énergie pour les clients.

Dans son rôle de financeur de l'économie, la BRED contribue à financer des entreprises dont l'objet est de contribuer à l'économie circulaire comme par exemple le financement d'une nouvelle ligne de production de la société Morphosis.

3.2.2 Changement climatique

Alors que les changements climatiques naturels se font sur de très longues périodes, laissant un temps d'adaptation des espèces animales et végétales, on constate que les changements anthropiques dus à l'accroissement des gaz à effet de serre, conséquence de l'utilisation massive d'énergies fossiles de nos industries, ont des effets rapides sur le climat de la planète dont nous ne mesurons pas encore toutes les conséquences mais dont les premiers effets donnent à penser que nos écosystèmes sont menacés à terme.

Pour enrayer l'accroissement des gaz à effet de serre et limiter les effets du changement climatique, les actions majeures sont à trois niveaux :

- 1) Construire et suivre des tableaux de bord pour mesurer l'impact de notre activité sur l'émission de gaz à effet de serre
- 2) Répondre aux impacts du changement climatique déjà en cours en améliorant l'efficacité énergétique et en réduisant nos besoins.
- 3) Mettre en place une politique intégrée en matière de développement des énergies renouvelables.

Pour la BRED, si nous avons déjà des actions d'adaptation et de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, nous n'avons pas encore engagé d'action pour arriver à la neutralité énergétique.

Bilan Carbone

Conformément à la législation issue du Grenelle II de l'Environnement⁽¹⁵⁾, la BRED réalise périodiquement son Bilan Carbone depuis 2011.

La BRED réalise son bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en utilisant un bilan carbone® sectoriel dédié à l'activité de banque de réseau, développé au sein des Banques Populaires. Tout en gardant la même robustesse de calcul d'émission que l'outil initial, il est concentré sur 50 questions centrales pour la banque. Il peut donc être actualisé annuellement et utilisé comme indicateur de suivi.

D'année en année, les outils se perfectionnent et les données à collecter se précisent et s'affinent. Les correspondants de la Direction du Développement Durable, indispensables pour établir ce bilan, sont également plus attentifs.

(14) <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-technique-economie-circulaire-oct-2014.pdf>

(15) Article 75 de la loi n° 2010-788 du 12.07.2010

ORIGINE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

En tonnes équivalent de CO ₂	2016		2015		2014	
Énergie	3 281	10%	3 596	14%	3 831	10%
Achats	11 931	36%	7 557	28%	14 532	39%
Déplacements de personnes	5 401	16%	2 248	9%	4 738	13%
Immobilisations	5 332	16%	4 652	18%	6 362	17%
Autres postes (déchets + frets)	7 564	23%	8 154	31%	7 536	20%
TOTAL	33 509	100%	26 207	100%	36 999	100%

Le bilan carbone permet de faire un état des lieux de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de l'entité. Les postes les plus consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre identifiés sont les achats et services, les bâtiments, les transports, l'énergie. En ce qui concerne les émissions de GES, le poste le plus significatif pour la BRED est celui des achats et services qui représentent 36% du total des émissions de GES émises par l'entité.

Le bilan carbone permet à l'entreprise de prendre conscience de son impact environnemental. Aujourd'hui, il s'agit de déterminer l'ensemble des postes d'émissions sur lesquels il est possible de jouer pour faire baisser son impact global sur le changement climatique.

BILAN CARBONE BRED

En tonnes équivalent de CO ₂	2016	2015	2014
Émissions directes de gaz à effet de serre (scope 1 – Combustion directe d'énergies fossiles et fuites de gaz frigorigènes)	889	1 285	1 820
Émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 2 – Electricité consommée et réseau chaleur)	1 869	2 000	1 792
Total Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre (scope 1 et 2)	2 758	3 285	3 612
Autres émissions totales indirectes de gaz à effet de serre (scope 3 – Autres flux hors utilisation)	30 752	22 922	33 387

Consommations d'Énergie

Des actions ont d'ores et déjà été mises en place qui permettent une maîtrise de la consommation électrique sur ces trois années avec une consommation en 2016 inférieure de près de 13% à la consommation de 2014 :

- Amélioration de l'efficacité énergétique (optimisation des éclairages avec l'utilisation plus importante d'ampoules basse consommation dans les nouvelles agences notamment, mais aussi lors des rénovations d'agence, régulation des températures et de la climatisation avec baisse automatique la nuit., amélioration de l'isolation du siège social de la Rapée, programme de gestion de veille des appareils informatiques, installation de gestion technique centralisée);
- Limitation de la consommation de papier (dématérialisation, workflow, numérisation, diminution des imprimantes personnelles, utilisation de papier labellisé, système de collecte et de recyclage);
- Déploiement d'un système de visioconférence sur l'ensemble de ses implantations françaises et internationales, ce qui constitue une alternative à plus faible impact environnemental aux déplacements motorisés;

- Mise aux normes des conduites de fluides frigorigènes émettrices de gaz à effet de serre;
- Achat d'un immeuble BBC⁽¹⁶⁾ et HQE⁽¹⁷⁾ à Joinville-le-Pont, qui accueille depuis janvier 2015, les 1 150 collaborateurs qui étaient installés à Créteil dans des immeubles de conception énergétique plus ancienne;
- Incitation auprès des collaborateurs pour qu'ils contribuent à limiter leurs consommations d'énergie sur ces principaux sites;
- Système d'économie d'eau sanitaire (notamment les robinets sensitifs qui évitent les robinets laissés ouverts);
- Mise en place d'un dispositif organisé pour la récupération, la revalorisation et le traitement écologique des cartouches d'encre avec l'entreprise « Le Petit Plus ».
- Un nouveau contrat a été négocié entre le Groupe BPCE et ENGIE (ex GDF Suez) pour la facturation de nos énergies dont la BRED bénéficie comme les autres entités du groupe. Un des objectifs est d'optimiser la traçabilité des consommations en énergie pour mieux les maîtriser voire pour les diminuer.

La BRED possède deux véhicules électriques pour son parc de véhicules de service (Zoé Renault).

(16) BBC : bâtiment de basse consommation, sous-entendu « énergétique ». Ce terme désigne un bâtiment pour lequel la consommation énergétique nécessaire pour le chauffer et le climatiser est notablement diminuée par rapport à des habitations standards.

(17) HQE : Haute Qualité Environnementale. La certification HQE est un moyen pour les maîtres d'ouvrage de faire reconnaître la qualité environnementale de leur démarche et de leur réalisation par une tierce partie indépendante.

CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ⁽¹⁸⁾

	2016		2015		2014	
	kWh	€ (*)	kWh	€ (*)	kWh	€ (*)
Consommation totale d'énergie finale	30 406 914	3 735,7	33 998 625	4 182,5	34 946 397	3 914,3
Consommation totale d'électricité	26 488 120	3 405,9	28 791 710	3 800,7	27 590 433	3 418,3
Consommation totale de gaz (en kWh PCS(**))	2 538 734	127,1	3 863 796	203,8	6 145 275	326,3
Consommation totale du réseau de chaleur - Vapeur	1 380 060	155,3	1 343 119	156,9	1 210 689	140,7
Achat annuel de fioul (sur base de 9,86 kWh par L)	861 537	47,4	295 849	21,1	340 347	29,0
Consommation totale d'énergie par m² (hors fioul)	215,9 kWh/m²		203,6 kWh/m ²		209,4 kWh/m ²	
Surfaces totales	140 830 m ²		166 987 m ²		166 858 m ²	
Dont agences et centres d'affaires	90 515 m ²		90 487 m ²		89 134 m ²	

La Part d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale n'est pas connue.

(*) En milliers d'euros TTC

(**) PCS: Pouvoir Calorifique supérieur (énergie thermique libérée par la combustion d'un kilogramme de combustible.)

Transports professionnels

Pour les déplacements professionnels, la BRED confie depuis 2015 à Havas Voyage la gestion des déplacements de ses collaborateurs afin de mieux maîtriser l'ensemble des déplacements professionnels et de rendre plus efficace le dispositif de réservation des voyages et une meilleure maîtrise des déplacements dans le souci de la réduction de notre empreinte écologique. Havas Voyage met à la

disposition de la BRED un suivi précis des déplacements grâce à un tableau de bord qui indique le kilométrage par type de transport.

La politique des transports professionnels définie par la BRED incite à prendre le train pour les distances le permettant plutôt que le recours à l'avion, compte tenu de l'impact environnemental moindre en train.

MESURES PRISES POUR RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE LIÉES AUX TRANSPORTS

Indicateurs	2016	2015	2014
Consommation totale essence en voitures de fonction (en litres)	6 407	5 155	457
Consommation totale gazole en voiture de fonction (en litres)	79 465	116 772	100 499
Déplacements professionnels en voiture personnelle (en km)*	1 836 224	1 949 948	2 154 476
Déplacements professionnels en train (en km)	263 633	247 018	404 787
Déplacements professionnels avion court courrier (en km)	46 625	30 371	1 923 945
Déplacements professionnels avion long-courrier (en km)	6 307 500	5 268 489	8 188 805

* Consommations des collaborateurs de la BRED en France métropole

3.2.3 Utilisation durable des ressources

Consommation de papier

Le métier bancaire utilise du papier pour informer les clients, leur envoyer leurs relevés de compte et assurer le quotidien des missions de chacun.

La BRED fait des efforts pour que la consommation de papier baisse, accompagnant ainsi le recours de plus en plus fréquent au digital pour assurer l'information de nos clients

et par des efforts faits au niveau des sièges de limiter au maximum le recours à l'utilisation du papier grâce aux mails plutôt que des notes et par des imprimantes partagées.

La consommation de papier est ainsi stabilisée depuis trois ans.

(18) Concernant le réseau vapeur, la conversion est calculée sur la base de 0,697 - taux indiqué sur la facture.

La réduction de la consommation de gaz entre 2014 et 2015 s'explique par le déménagement de Créteil à Joinville.

À Créteil, en 2014, la BRED a consommé 4 537 690 kWh –notamment dû au restaurant d'entreprise- contre 2 691 558 kWh en 2015.

CONSOMMATION DE PAPIER

Indicateurs	2016	2015	2014
Consommation totale de papier (en tonnes)	719	766	767
Consommation totale de papier sur effectif total (en kg/ETP)	202	224	195
Consommation totale de papier recyclé ou papier labélisé FSC ou PEFC sur effectif total (en kg / ETP)	0	0	0

Gestion de l'eau

La banque n'a pas à proprement parler un impact important sur les consommations et rejets d'eau hors des usages domestiques liés à ses bâtiments de bureaux ou agences et n'est pas soumise à des contraintes locales d'approvisionnement et de consommation d'eau. Cependant plusieurs

initiatives existent pour réduire la consommation en eau (sensibilisation des collaborateurs à la réduction des consommations d'eau dans les bâtiments, mise en place de robinets intelligents).

CONSOMMATION D'EAU

Indicateurs	2016	2015	2014
Montant total des dépenses liées à l'eau (en K€ TTC)	143,3	176,7	190,2
Consommation totale d'eau (en m ³)	34 066	41 957	47 488

Gestion de la biodiversité

La protection de la biodiversité est une composante de la politique environnementale au même titre que les autres dimensions (réduction de l'empreinte carbone, produits verts...). Cependant, contrairement à des facteurs comme les émissions de gaz à effet de serre, les travaux d'intégration de la notion de biodiversité dans la pratique bancaire sont moins avancés.

tés (concernant l'émission des GES, se référer à la partie «3.2.2 «Changement climatique»). En matière de nuisance lumineuse, la BRED se réfère à la réglementation qui limite depuis le 1^{er} juillet 2013 les nuisances lumineuses et la consommation d'énergie, l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels⁽¹⁹⁾.

Prévention de la pollution

Du fait de ses activités de services, la BRED n'est pas concernée par les enjeux relatifs à la prévention des nuisances sonores ainsi qu'à l'emprise aux sols. De par la configuration de ses bureaux et ses locaux commerciaux, souvent à plusieurs étages, son emprise au sol est inférieure à des activités industrielles étendues sur un même plan.

Il en est de même pour les enjeux liés aux rejets dans l'eau, l'air et le sol étant donné la nature de ses activi-

Gestion et recyclage des déchets

La BRED respecte la réglementation relative au recyclage et s'assure de son respect par ses sous-traitants en matière de prévention, recyclage, réutilisation et autres formes de valorisation et d'élimination, en matière :

- de déchets issus de travaux sur ses bâtiments;
- de déchets électroniques et électriques (DEEE);
- de mobilier de bureau;
- d'ampoules;
- de gestion des fluides frigorigènes;
- de consommables bureautiques (papier, imprimés, cartouches d'encre...).

DÉCHETS LIÉS A L'ACTIVITÉ BANCAIRE⁽²⁰⁾

Indicateurs	2016	2015	2014
Montant total des dépenses liées au service de gestion des déchets (en k€ HT)	431	259	267
Quantité de déchets produits par l'entité (en tonnes) Papier/carton/plastique et D3E (équipements informatiques principalement)	510	665	659

(19) Cf. arrêté du 25 janvier 2013 qui est venu encadrer le fonctionnement des éclairages non résidentiels provenant notamment des bureaux, commerces, façades et vitrines. Source : <http://www.legifrance.gouv.fr/>.

(20) Depuis 2013, nous améliorons la traçabilité de nos déchets, tant en interne qu'en lien avec nos prestataires.

3.2.4 Gestion des risques environnementaux et sociétaux

Il est admis que les activités de type tertiaire de la BRED n'exercent pas de pression directe importante sur l'environnement. Les risques environnementaux sont essentiellement liés à l'activité du métier bancaire. Ce risque survient en cas de non prise en compte des critères environnementaux dans les projets économiques financés. En France, cette prise en considération est assurée à travers la loi. De plus, les entreprises ou équipements présentant un risque pour l'environnement sont couverts par la réglementation dite ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Les banques coopératives régionales sont concentrées sur le financement des entreprises du territoire national qui sont principalement des professionnels et des PME, non impliqués dans les projets ayant un impact fort sur l'environnement.

Pour 2016, la BRED n'a pas de provisions et de garanties pour risques en matière d'environnement dans ses comptes.

Ces risques proviennent surtout des financements à l'étranger où la réglementation environnementale n'est pas équivalente et où la grande taille des projets peut générer des risques pour l'environnement. Ces risques sont donc surtout gérés par Natixis de par ses activités de gestion d'actifs et de financement de projets à travers des dispositifs spécifiques de sélection des projets.

3.3 Achats et relations fournisseurs

3.3.1 Politique d'achats responsables

Soucieuse de ses responsabilités économiques, sociales et environnementales la BRED inscrit une volonté d'intégrer la RSE à la démarche des achats de l'entreprise.

Le développement ne sera en effet durable que si ses implications sont prises en compte et partagées par un maximum de partenaires de la BRED, fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services, qui auront notamment comme but d'améliorer leurs propres performances sur ces critères et de faire partager, à leur tour, ses mêmes préoccupations sociales, environnementales et économiques par leurs propres fournisseurs.

La BRED souhaite travailler avec des entreprises qui partagent son point de vue sur ces sujets et en participant au développement de l'économie et de l'emploi local à travers la chaîne de sous-traitance. Dans cette logique, la BRED privilégie les fournisseurs locaux. À titre d'exemple sur le projet de construction de notre nouveau siège à Joinville-le-Pont, les marchés des travaux hors achats informatiques sont contractualisés en majeure partie avec des sociétés françaises ou groupes internationaux domiciliés en France. Ainsi, pour ce bâtiment, les fabrications hors de France ne

Exemples d'actions favorisant une politique respectueuse de l'environnement

Informatique : Les consommables usagés font l'objet d'une collecte spécifique en vue de recyclage ou d'une destruction contrôlée avec réutilisation d'une partie de la matière plastique. Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) - essentiellement des matériels informatiques remplacés - sont traités par une entreprise adaptée, ATF Gaia, qui reconditionne et revend les matériels fonctionnels et détruit le reste en triant les matières en vue d'une valorisation. En 2016, nous avons recyclé 3 456 postes informatiques chez ATF Gaia.

Papier et imprimés : La BRED privilégie le choix du papier et carton recyclés pour l'impression des cartes de visite. L'ensemble de nos imprimeurs pour nos chèquiers partage notre démarche RSE à travers leur politique d'approvisionnement privilégiant l'origine de pâte à papier en provenance des forêts faisant l'objet de « management durable ». Notre panel d'imprimeurs est majoritairement certifié Imprim'vert.

Recyclage de déchets : La BRED a participé au recyclage de 227,4 tonnes de papier en 2016 par le biais de notre prestataire de collecte de déchets. Les chutes de papier vierge de l'atelier d'édition sont traitées à part pour être revalorisées. Les tubes fluorescents changés par le prestataire de maintenance sont regroupés pour être remis à un prestataire spécialisé.

Transport et navettes : Depuis octobre 2013, les liaisons entre les agences - livraison du courrier, fournitures et collecte des chèques - sont effectuées de nuit et mutualisées avec d'autres clients. La prestation est plus rapide et le nombre de kilomètres parcourus par agence s'est réduit. Pour les transports vers les DOM, la BRED privilégie le transport maritime.

représentent que 2,3% en termes de dépenses sur l'ensemble des marchés. Elles proviennent essentiellement des pays d'Europe.

Déployer la Politique Achats Responsables dans le quotidien des achats

La politique engagée par la BRED a convergé avec les engagements de la Filière Achats, des Directions Métiers et des fournisseurs du Groupe BPCE depuis avril 2013 (Projet Phare). Dans cette logique, les Responsables Achats de la BRED suivent régulièrement des formations sur les achats solidaires qui leur permettent de déployer et de relayer une politique d'achat respectueuse de l'environnement et de ses parties prenantes progressivement sur toute la chaîne d'approvisionnement.

Dans le processus achats et la relation fournisseur :

- La déclinaison de la Politique Achats Responsables a été formalisée dans le processus achats par l'intégration

systématique de clauses relatives au développement durable au sein des cahiers des charges informatiques et les achats de prestation de transport; notamment les prestataires doivent tenir la BRED informée de toutes leurs actions pouvant avoir un impact significatif sur le bilan carbone des opérations qui leur sont confiées par la BRED;

- À critères de sélection équivalents, la préférence est accordée aux fournisseurs sur les territoires de la BRED, tant en métropole, DOM-TOM et TOM-COM. Par exemple, en 2016, nous avons privilégié un prestataire de téléphonie de la salle des marchés dont la fabrication du matériel est assurée en France et leur R&D au sein de la Communauté Européenne;
- À présent, nos appels d'offre spécifient des critères de sélection favorables, à performance égale, aux fournisseurs ayant des certifications et/ou des engagements d'approvisionnement répondant aux normes environnementales et sociétales.

Collaboration avec le Secteur Adapté et Protégé

RECOURS AU SECTEUR ADAPTÉ ET PROTÉGÉ

Indicateurs	2016	2015	2014
Nombre d'Équivalents Temps Plein (ETP) développés auprès du Secteur Adapté et Protégé	23,58	19,64	11,14
Montant d'achats auprès du Secteur Adapté et Protégé (en K €HT)	558	377	275

Depuis trois ans, la BRED contribue de mieux en mieux à l'insertion professionnelle et sociale des personnes fragilisées par un handicap en sous-traitant certaines activités au Secteur Adapté et Protégé (SA&P). Avec cette démarche, La BRED s'engage à développer de manière significative le recours aux EA et ESAT et d'augmenter ainsi son taux d'emploi indirect de personnes en situation de handicap.

3.3.2 Politique de sous-traitance

Main-d'œuvre extérieure à l'entreprise

Le recours à l'intérim est relativement minime puisqu'il correspond à moins de 3% de l'effectif total, signe d'une recherche permanente de l'adéquation entre les postes, la charge de travail et les collaborateurs qui y sont affectés.

Place de la sous-traitance et respect des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

La BRED s'engage contractuellement avec nos fournisseurs et nos sous-traitants à garantir le respect des conditions relatives au droit du Travail. Cette politique se traduit par l'intégration de la clause relative au travail clandestin à l'ensemble de notre base contractuelle.

Les contrats de sous-traitance portent sur des activités supports qui ne relèvent pas des métiers sensibles de la BRED.

Parmi les partenariats les plus significatifs entre la BRED et des Entreprises Adaptées, on peut citer l'EA «Le Petit Plus» qui assure la collecte sélective des déchets du siège de Joinville et l'EA «Fastroad» qui effectue les liaisons de jour entre les immeubles de la BRED ou du Groupe BPCE.

4. MÉTHODOLOGIE DU REPORTING RSE 2016

La BRED Banque Populaire s'efforce de fournir une vision sincère et transparente de ses actions et de ses engagements en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Une table de synthèse des indicateurs RSE présents dans le rapport est disponible page 27, ainsi qu'une table d'équivalence entre les obligations réglementaires nationales et les standards internationaux.

4.1 Choix des indicateurs

Le rapport RSE de la BRED s'inscrit dans un socle d'indicateurs communs aux diverses entités du Groupe BPCE lui permettant de renseigner ces indicateurs sur son périmètre individuel et de consolider les données au niveau du groupe. La BRED s'inscrit dans le travail mené sous l'égide du Groupe BPCE avec l'ensemble des Caisses d'Épargne, des Banques Populaires, de Natixis, Banque Palatine et du Crédit Foncier qui permet de définir un référentiel de reportage extra-financier commun pour construire le rapport RSE avec des données tangibles.

Ce référentiel RSE couvre les 42 thématiques du Décret du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale. Il fait également référence aux indicateurs définis dans les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI) et son supplément pour le secteur financier.

Ce référentiel tient compte :

- des recommandations exprimées dans le cadre du groupe de travail ad hoc au sein du Groupe BPCE ;
- des remarques formulées par les Organismes Tiers Indépendants dans le cadre de leur mission de vérification pour les exercices précédents du volet RSE du rapport de gestion du Groupe BPCE ;
- des apports de la version G4 des lignes directrices de la GRI ;
- une harmonisation des indicateurs carbone prévus par le bilan des gaz à effet de serre.

Ce référentiel a fait l'objet d'un guide utilisateur sur lequel la BRED s'est appuyée pour la réalisation du chapitre RSE du présent rapport. Pour les données environnementales, elle s'est également basée sur le guide méthodologique et sur un outil de recueil des informations (SPIDER) fournis par BPCE.

4.2 Exclusions

Du fait de l'activité de la BRED, certaines thématiques relatives au décret du 24 avril 2012 n'ont pas été jugées pertinentes. C'est le cas pour :

- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement : enjeu peu pertinent au regard de notre activité ;

- Les nuisances sonores et autres formes de pollution, et l'utilisation des sols : du fait de ses activités de services, la BRED n'est pas concernée par les enjeux relatifs à la prévention des nuisances sonores ainsi qu'à l'emprise aux sols. De par la configuration de ses bureaux et ses locaux commerciaux, souvent à plusieurs étages, son emprise au sol est inférieure à des activités industrielles étendues sur un même plan.

4.3 Période du reportage

Les données publiées couvrent la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Dans le cas où les données physiques ne sont pas exhaustives sur le périmètre ou la période, les contributeurs ont procédé à des calculs d'ordre de grandeur pour estimer les données manquantes, à partir de ratios moyens fournis par BPCE. Sur l'exercice 2016, il n'y a pas eu d'estimations réalisées.

4.4 Périmètre du reportage

L'objectif visé par la BRED à terme est de répondre à son obligation réglementaire d'une consolidation de son reporting RSE sur un périmètre de consolidation statutaire. Toutefois, la satisfaction de l'obligation réglementaire se fera progressivement. Le périmètre retenu pour l'exercice 2016 a été déterminé selon le champ du possible et s'est élargi par rapport à 2015 avec davantage de filiales analysées. Le périmètre continuera de s'élargir chaque année pour se rapprocher du périmètre de consolidation statutaire.

En 2013, le périmètre de reportage pour les indicateurs RSE concernait la BRED, sans ses filiales tant en France qu'à l'étranger.

En 2014, le périmètre de reportage du rapport RSE concernait la BRED, plus un élargissement sur dix-huit entités de ses filiales françaises : Sofider, BRED Cofilease, Promepar AM, BIC BRED, BRED Gestion, Soflag, Cofibred, Bercy Gestion Finance, Bercy Patrimoine, Cofeg, Click and Trust, Perspectives et participations, SPIG, Vialink ; Socama BRED, Socama Normandie, FCC Elide, FCT Eridian.

Par rapport au rapport sur 2014, le rapport 2015 a ajouté des filiales étrangères (Banque Franco-Lao, BRED Bank Vanuatu, BRED IT) et les dernières filiales françaises : Prepar Vie, Prepar Courtage et Prepar Iard. Le Crédit Maritime Mutuel d'outre-mer (CMMOM), qui ne faisait pas partie du rapport 2014, est intégré de fait dans ce rapport puisqu'absorbé par la BRED en 2015.

Le rapport 2016 reprend toutes les filiales du rapport 2015 auxquelles Fripomer, filiale française, et BRED IT, pour les effectifs, ont été ajoutées.

Pour information, les filiales qui restent à intégrer sont les suivantes : BCI Mer Rouge, BIC BRED Suisse, BRED Bank Fidji Ltd ; EPBF Bruxelles; NJR Invest- Bruxelles; NJR Finance BV – Bruxelles; Brd China Ltd Chongqing – Chine; Foncière du Vanuatu – République du Vanuatu; IRR Invest - Bruxelles.

Les filiales mises en équivalence par consolidation comptable ne sont pas dans le périmètre.

Le périmètre retenu en 2016 couvre ainsi 90,8% des effectifs du Groupe.

4.5 Précisions sur les données sociales

- Les données sur les effectifs portent sur les effectifs inscrits au 31 décembre 2016. Ces données incluent les effectifs en CDI, les effectifs en CDD, les contrats de professionnalisation, les effectifs en contrat d'alternance ainsi que les personnes en congés de longue durée quel que soit le motif. Les stagiaires, auxiliaires, intérimaires et prestataires ne sont pas inclus;
- Les embauches correspondent aux personnes recrutées en 2016 en externe ou au sein d'une autre entité de BPCE. Un passage de contrat CDD ou contrat en alternance à un contrat CDI au sein de la BRED ne fait pas l'objet d'une nouvelle embauche. Lorsqu'une personne cumule plusieurs CDD au cours de l'année, elle sera comptabilisée une seule fois dans les embauches dans le cas où cette personne est toujours présente au 31 décembre 2016. De même, une personne embauchée en CDD dans l'année et passant en contrat CDI au cours de l'année sera comptabilisée uniquement comme une embauche CDI;
- La BRED faisant partie du Groupe BPCE, le terme «mutation» dans les embauches ou les sorties indique les collaborateurs rejoignant ou provenant d'une entité du Groupe BPCE;
- Les données sur la formation recouvrent l'ensemble des formations réalisées par les collaborateurs dont celles effectuées dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF) qui remplace le DIF depuis le 1^{er} janvier 2015, le temps passé par les contrats de professionnalisation en établissements; ces données ne tiennent pas compte des congés individuels de formation (CIF);
- Les accidents du travail avec arrêt prennent en compte tous les types d'accidents du travail, y compris les accidents de trajet;
- Le taux d'absentéisme communiqué prend en compte les absences des auxiliaires et des stagiaires.

4.6 Précisions sur les données environnementales

Les données sur l'environnement concernent les sièges de BRED dont les principaux bâtiments étaient situés à Paris et à Joinville-le-Pont en 2016 et les consommations des agences en France et dans les DOM-TOM. Par ailleurs, les consommations d'énergie reportées sont basées sur les factures.

4.7 Précisions sur les données sociétales

Les fonds ISR reportés correspondent aux fonds ISR recensés dans la base de données Novethic, à savoir les fonds ayant obtenu le label ISR Novethic et les fonds recensés dans la base de données Novethic non labellisés.

4.8 Spécificité du modèle coopératif

Les lignes directrices du GRI font aujourd'hui référence pour la mise en place et le suivi de la performance RSE des organisations via des indicateurs clés. Elles inspirent les démarches standards dans l'univers financier (cf. Unep Fi - OCDE). Or ce référentiel international prend mal en compte les caractéristiques de «la finance coopérative et mutualiste» qui subit de ce fait l'influence des standards propre à la finance privée classique. Les coopératives bancaires se trouvent ainsi défavorisées dans les comparaisons.

Or, les analyses comparatives se multiplient par le biais de la standardisation croissante des référentiels de reportage et le recours croissant des investisseurs à ces analyses pour appuyer leur décision d'investissement. Par conséquent, le manque d'indicateurs soulignant la différence coopérative dans les référentiels RSE limite la vision de la performance RSE des banques coopératives par rapport aux banques de marché.

Il y aurait donc une vraie justification à faire reconnaître un référentiel propre à la finance coopérative et mutualiste, en lien avec la GRI, afin de mieux faire valoir ses valeurs, ses modes de gouvernance spécifiques et ses mécanismes de gestion particulièrement responsables et engagés au service de l'économie d'entreprise et des territoires.

5. RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant de la société BRED Banque Populaire S.A., accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049⁽²¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les «Informations RSE»), en application des dispositions de l'article L.225-102-I du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-I du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le «Référentiel»), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre décembre 2016 et avril 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ six semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²²⁾.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-I du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe «4/-Méthodologie du reporting RSE 2016» du rapport de gestion.

(21) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

(22) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽²³⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- nous avons mené des entretiens au siège social⁽²⁴⁾ de la société pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 95 % des effectifs considéré comme grandeur caractéristique du volet social, 100 % des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental, et 100 % des données sociétales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet sociétal.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris La Défense, le 28 avril 2017.

Anne Garans

Marie-Christine Jolys

Associée
Sustainability services

Associée

(23) Indicateurs sociaux : Répartition des effectifs par genre, âge et zone géographique ; Embauches par contrat, statut et sexe ; Structure des départs CDI par motif et par sexe ; Répartition des effectifs CDI selon la durée de travail ; Taux d'absentéisme pour maladie. Indicateurs environnementaux : Consommation d'électricité ; Consommation de gaz ; Consommation de fioul ; Consommation de chaud et de froid (vapeur/ eau glacée) ; Emissions de CO2 liées aux consommations d'énergies. Indicateurs sociétaux : Microcrédits professionnels ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) ; Encours ISR (Investissement socialement responsable) solidaire.

Informations qualitatives : L'organisation du dialogue social notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci ; Les conditions de santé et de sécurité au travail ; Les politiques mises en œuvre en matière de formation ; Egalité de traitement ; L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ; Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales ; Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société ; Loyauté des pratiques.

(24) Site de Joinville-le-Pont et site du Quai de la Rapée.

6. TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LES DONNÉES RSE PRODUITES ET LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES NATIONALES (art. 225 loi grenelle 2)⁽²⁵⁾

6.1 Informations sociales

INFORMATIONS À MENTIONNER DANS LE RAPPORT DE GESTION	INDICATEURS RAPPORT ANNUEL	PAGE
EMPLOI		
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	Répartition des effectifs inscrits au 31/12 : • Par région • par contrat (CDI, CDD, Alternance) • par statut (cadre, non cadre) • par sexe	P. 256-257-261
	Répartition des effectifs inscrits au 31/12 par tranche d'âge et par sexe (pyramide des âges)	P. 257
Les embauches et les licenciements	Embauches : • par contrat (CDI, CDD, Alternance) • par statut (cadre, non cadre) • par sexe	P. 257
	Structure des départs CDI par motif	P. 258
Les rémunérations et leur évolution	Salaire de base moyen de l'effectif CDI par statut et par sexe et ratio H/F salaire moyen	P. 261
ORGANISATION DU TRAVAIL		
L'organisation du temps de travail	% de collaborateurs à temps partiel (CDI uniquement), dont % de femmes	P. 262
	Moyenne hebdomadaire du temps de travail rapportée à une base annuelle (heures)	P. 262
	Répartition des CDI inscrits au 31/12 selon la durée du travail	P. 264
L'absentéisme	Taux d'absentéisme	P. 263
RELATIONS SOCIALES		
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	% des collaborateurs couverts par une convention collective	P. 263
	Nombre de réunions : CHSCT, délégués du personnel, Comité d'entreprise	P. 263
Le bilan des accords collectifs	Texte descriptif	P. 263
SANTÉ ET SÉCURITÉ		
Les conditions de santé et de sécurité au travail	Texte descriptif relatif aux conditions de santé et sécurité au travail	P. 262
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail		P. 262
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	Nb d'accidents du travail	P. 263
	Suivi des motifs d'accident du travail	P. 263

(25) L'article L.225-102-1 du Code de Commerce (codification de l'article 225 de la loi dite Grenelle 2) impose aux entreprises de faire figurer des « informations sur les conséquences sociales et environnementales de leur activité et sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable » dans leur rapport annuel de gestion afin de faire connaître leurs agissements en matière de RSE, sur le périmètre financier consolidé ; ces données RSE doivent être contrôlées par un organisme tiers indépendant

INFORMATIONS À MENTIONNER DANS LE RAPPORT DE GESTION	INDICATEURS RAPPORT ANNUEL	PAGE
FORMATION		
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	% de la masse salariale consacrée à la formation	P. 259
	Montant des dépenses de formation (euros)	P. 259
	Répartition des collaborateurs CDI inscrits au 31/12 formés par catégorie et par sexe	P. 259
	Volume total de dépenses de formation en % de la masse salariale % de l'effectif formé	P. 259
Le nombre total d'heures de formation	Nombre total d'heures de formation	P. 259
ÉGALITÉ DE TRAITEMENT		
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Description de la politique mixité	P. 242-260
	<i>Voir tous les indicateurs par sexe, notamment : salaire moyen H / F ; pyramide des âges</i>	P. 257
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Description de la politique d'emploi des personnes en situation de handicap	P. 262
	Taux d'emploi de personnes handicapées (direct et indirect)	P. 262
	Nombre de recrutements et d'adaptations de poste	P. 262
La politique de lutte contre les discriminations	Description de la politique de lutte contre les discriminations	P. 260
PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT RELATIVES		
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective		P. 264
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession		P. 264
À l'élimination du travail forcé ou obligatoire		P. 264
À l'abolition effective du travail des enfants		P. 264

6.2 Informations environnementales

INFORMATIONS À MENTIONNER DANS LE RAPPORT DE GESTION	INDICATEURS RAPPORT ANNUEL	PAGE
POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE		
<ul style="list-style-type: none"> L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement 	Description de la politique environnementale	P. 264
<ul style="list-style-type: none"> Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement 	Description des actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement	P. 259
<ul style="list-style-type: none"> Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions 		P. 264
<ul style="list-style-type: none"> Les montants des provisions et garanties pour risque en matière d'environnement 		NA
POLLUTION		
<ul style="list-style-type: none"> Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement 	Non pertinent au regard de notre activité	NA
<ul style="list-style-type: none"> Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets 	Quantité de déchets électriques ou électroniques (D3E)	P. 268
<ul style="list-style-type: none"> La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité 	Non pertinent au regard de notre activité	NA
ÉCONOMIE CIRCULAIRE		
Prévention et gestion des déchets		
	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	P. 265
	Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	P. 264
Utilisation durable des ressources		
<ul style="list-style-type: none"> La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales 	Consommation totale d'eau	P. 268
	Montant total de dépenses liées à l'eau	P. 268
<ul style="list-style-type: none"> La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation 	Part de consommation totale de papier recyclé et/ou labellisé FSC ou PEFC par ETP	P. 268
	Part de consommation totale de papier vierge par ETP	P. 268
	Consommation totale de papier	P. 268
	Consommation totale de papier recyclé et/ou papier labellisé FSC ou PEFC	P. 268
	Consommation total de papier vierge	NA
<ul style="list-style-type: none"> La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables 	Consommation totale d'énergie par m ²	P. 267
	Description des produits et services en matière de performance énergétique des bâtiments	P. 266
	Total des déplacements professionnels en voiture	P. 267
<ul style="list-style-type: none"> L'utilisation des sols 	Description des actions visant à réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES	P. 266
	Non pertinent au regard de notre activité	NA

INFORMATIONS À MENTIONNER DANS LE RAPPORT DE GESTION	INDICATEURS RAPPORT ANNUEL	PAGE
CHANGEMENT CLIMATIQUE		
• Les postes significatifs d'émission de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	Émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1)	P. 266
	Émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 2)	P. 266
	Émissions indirectes de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par usage des biens et services qu'elle produit (Scope 3)	P. 266
• L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Description des mesures prises	P. 265-266
PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ		
• Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Description de la stratégie adoptée afin de mener à bien sa politique de gestion de la biodiversité	P. 268

6.3 Indicateurs sociétaux

INFORMATIONS À MENTIONNER DANS LE RAPPORT DE GESTION	INDICATEURS RAPPORT ANNUEL	PAGE
IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ		
• Financement régional	Crédits aux particuliers : production annuelle en montant	P. 244
	Crédits aux professionnels et aux entreprises : production annuelle en montant	P. 244
• Sur les populations riveraines ou locales	Nombre d'agences / points de vente / centre d'affaires (dont GAB hors sites)	P. 243
	Nombre d'agences en Zones prioritaires et rurales	P. 243
	Part d'agences accessibles loi handicap 2005 sur la totalité des agences	P. 248
RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES		
• Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	Description des principales parties prenantes et de la manière dont elles sont prises en compte	P. 240
• Les actions de partenariat ou de mécénat	Montant des dons décaissés sur l'exercice au profit d'organismes éligibles au régime fiscal du mécénat	P. 239
SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS		
• La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Montant d'achats auprès du Secteur Adapté et Protégé (estimation 2013)	P. 270
	Nombre d'Équivalents Temps Plein (ETP) développés auprès du Secteur Adapté et Protégé	P. 270
	Description de la politique d'achats responsables	P. 243-269
	Formation « achats solidaires »	NA
• L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Description des mesures prises	P. 243-269
LOYAUTÉ DES PRATIQUES		
• Les actions engagées pour prévenir la corruption	% de salariés (cadre et non cadre) formés au politique anti-blanchiment	P. 247
	Description de la politique et des dispositifs actuels en matière de fraude interne et externe	P. 247
• Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Description de l'analyse RSE des nouveaux produits et services	P. 248
	Mesures prises pour l'accès des publics en situation de difficultés	P. 250

6.4 Indicateurs métier

INFORMATIONS À MENTIONNER DANS LE RAPPORT DE GESTION	INFORMATIONS À MENTIONNER DANS LE RAPPORT DE GESTION	PAGE
PRODUITS ET SERVICES RESPONSABLES		
Crédits verts	Eco-PTZ : stock (en nombre et en montant) au 31/12	P. 246
ISR	Fonds ISR et solidaires : encours des fonds commercialisés au 31/12/2013	P. 244
LDD	Livrets de développement durable (LDD) : stock (en nombre et en montant) au 31/12	P. 246
Microcrédit	Microcrédits professionnels Adie : production annuelle en nombre et en montant	P. 251

7. TABLE D'ÉQUIVALENCE ENTRE LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES NATIONALES ET LES STANDARDS INTERNATIONAUX

DOMAINES/ RÉFÉRENTIELS	CORRESPONDANCE GRI 3.1	CORRESPONDANCE GRI 4 ⁽²⁶⁾	CORRESPONDANCE Article 225 Loi Grenelle 2	CORRESPONDANCE NRE	GLOBAL COMPACT
STRATÉGIE					
Périmètre du rapport	1.8, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.12, 3.13	G4-20, G4-21, G4-22, G4-32, G4-33	Art R. 225 105		
Stratégie Développement Durable	1.2, 4.8, 4.12, 4.13, 4.9	G4-2, G4-56, G4-15, G4-16, G4-45, G4-47	Art. R. 225-105-I-I 2° a)	Art. 148-3.3°	
			Art. R.-225-105-I-I 2° a)		
			Art. R. 225 105-I-I 3° b)		
ENVIRONNEMENT					
Matières	EN1/EN2	G4-EN1, G4-EN2	Art. R. 225 105-I-I 2° c)	148-3 1°	
Énergie	EN3 à EN7	G4-EN3 à G4-EN7	Art.R. 225 105 -I-I 2° c)	148-3 1°	
Eau	EN8 à EN10	G4-EN8 à G4-EN10	Art. R. 225-105-I-I 2° c)	148-3 1°	
Biodiversité	EN11/EN12	G4-EN11 ; G4-EN12	Art. R. 225-105-I-I 2° e)	148-3 2°	7/8/9
Émissions, effluents et déchets	EN16 à EN18	G4-EN15 à G4-EN19	Art. R. 225-105-I-I 2° d)	148-3 1°	
	EN22	G4-EN23	Art. R. 225-105-I-I 2° b)	148-3 1°	
Produits & services	FS2/FS11/FS7/FS8	FS2/FS11/FS7/FS8	Art. R. 225-105-I-I 3° d)		
Transport	EN26	G4-EN27	Art. R. 225-105-I-I 3° d)		
	EN29	G4-EN30		148-3 1°	
Démarche environnementale			Art. R. 225-105-I-I 2° a)	148-3 5°	7/8/9
SOCIÉTÉ					
Communautés	SO1/SO9/SO10	G4-S0/G4-S02	Art. R. 225-105-I-I 3° a)		
	FS14	FS14			
Procédures anti-blanchiment	SO2/SO4	G4-SO3	Art. R. 225-105-I-I 3° d)		10
RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS					
Étiquetage des produits et des services	FS16/FS15		Art. R. 225-105-I-I 3° b)		8
Marketing responsable	PR1		Art. R. 225-105-I-I 3° d)		
Respect des textes	PR9			148-3 6°	10

(26) Pour la réalisation du chapitre RSE de ce document, il a été choisi pour renseigner les 42 thématiques de la loi d'utiliser les indicateurs de Développement Durable normés au niveau international, dits GRI. La Global Reporting Initiative (GRI) a été créée en 1997 par la CERES (Coalition for Environmentally Responsible Economies) en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Ce processus international implique des entreprises, des ONG environnementales et sociales, des cabinets comptables, des organisations syndicales et des investisseurs. Elle regroupe plusieurs milliers de participants qui collaborent à l'élaboration de lignes directrices pour le reporting RSE. L'objectif étant de parvenir à un niveau équivalent à celui du reporting financier, fondé sur la comparabilité, la crédibilité, la rigueur et la vérification des données communiquées.

DOMAINES/ RÉFÉRENTIELS	CORRESPONDANCE GRI 3.1	CORRESPONDANCE GRI 4 ⁽²⁶⁾	CORRESPONDANCE Article 225 Loi Grenelle 2	CORRESPONDANCE NRE	GLOBAL COMPACT
ÉCONOMIE					
Performance économique	EC2				7/8/9
Politique achat	EC5/EC6		Art. R. 225-105-1-1 3° c)	Art. 148-2.9°	1/2
Impacts économiques indirects	EC7/EC8		Art. R. 225-105-1-1 3° a)		
EMPLOI					
Emploi & relations sociales	4.14/LA1/LA2		Art. R. 225-105-1-1 1° a) et c) et d)	Art. 148-2.1° a)	
Santé et sécurité au travail	LA9		Art. R. 225-105-1-1 1° d)	Art. 148-2.1° a) et b)	1/3/4/5/6
	LA8/LA7		Art. R. 225-105-1-1 1° b) et d)	Art. 148-2.2°	
Formation et éducation	LA10		Art. R. 225-105-1-1 1° e)	Art. 148-2.6°	
	LA11		Art. R. 225-105-1-1 1° e)		
Diversité et égalité des chances	LA13/LA14		Art. R. 225-105-1-1 1° f)	Art. 148-2.3°	
DROIT DE L'HOMME					
Liberté syndicale et droit de négociation	HR5			Art. 148-2.4°	
Interdiction du travail des enfants	HR6		Art. R. 225-105-1-1 1° g)		2/3/4/5
Abolition du travail forcé ou obligatoire	HR7				